

## 10<sup>e</sup> Baromètre Agence BIO / CSA 2012

64% DES FRANÇAIS ONT CONSOMME BIO EN 2012<sup>1</sup>,  
43% AU MOINS UNE FOIS PAR MOIS,  
UNE VRAIE TENDANCE DE FOND QUI S’AFFIRME

Dans un contexte économique difficile, les Français se raccrochent à des valeurs fondamentales en matière d’achats. D’après la 10<sup>e</sup> édition du Baromètre Agence BIO / CSA<sup>2</sup>, ils sont 71% à déclarer privilégier les produits respectueux de l’environnement et/ou du développement durable lorsqu’ils effectuent leurs achats ; ils étaient 66% en 2011.

Cette conscience environnementale croissante est en harmonie avec la montée en puissance de l’agriculture biologique en France.

64% des Français ont consommé bio en 2012 et la part des consommateurs réguliers (au moins une fois par mois) s’élève à 43% alors qu’elle était de 37% en 2003 et de 40% en 2011.

8% des Français sont des « Bio-quotidiens », ce sont les plus assidus. 15% des Français sont des « Bio-hebdos », c’est-à-dire qu’ils mangent bio au moins une fois par semaine. 20% sont des « Bio-mensuels » : ils consomment des produits bio au moins une fois par mois. Enfin, 21% des Français sont des « Bio-occasionnels », ils consomment bio de temps en temps.

### La Bio origine France en croissance

En écho à cette dynamique de fond de la consommation de produits bio en France, la production certifiée bio a fortement augmenté en 2012. Cette importante progression permet à la filière de développer ses approvisionnements en France. De 38% en 2009, la part (en valeur) des produits bio « importés »<sup>3</sup> consommés en France passe sous la barre des 30% en 2012<sup>4</sup>.

Une bonne nouvelle pour les Français et les consommateurs bio, très attachés à l’origine des produits qu’ils achètent. En effet, les Français sont 59% à déclarer souhaiter davantage d’information sur l’origine des produits bio. De leur côté, les consommateurs de bio sont

<sup>1</sup> Taux de pénétration de la Bio chez les Français

<sup>2</sup> Baromètre Agence BIO / CSA 2012 : 10<sup>e</sup> vague de l’enquête quantitative en face à face à domicile menée du 20 au 26 novembre 2012 auprès d’un échantillon de 1010 personnes représentatif de la population française (en terme de sexe, âge -15 ans et plus -, catégorie socio-professionnelle, région et taille d’agglomération).

<sup>3</sup> « Importés » : au sens courant, y compris échanges intra-européens

<sup>4</sup> d’après les estimations provisoires de l’Agence Bio et d’AND



CAMPAGNE FINANCÉE  
AVEC LE CONCOURS  
DE L’UNION EUROPÉENNE  
ET DE LA FRANCE



très attachés à l'origine des produits bio. Ils sont ainsi plus de 9 sur 10 à porter attention à la mention du pays d'origine sur les produits bio.

### **Les Français : une image positive de la Bio**

S'estimant à 54% « bien informés » sur la Bio, les Français en ont une image très positive. 86% d'entre eux estiment que la Bio contribue à préserver l'environnement, la qualité des sols, les ressources en eau et 83% qu'elle fournit des produits plus naturels car cultivés sans produits chimiques de synthèse.

### **Une demande de Bio en progression**

Les Français sont de plus en plus nombreux à souhaiter manger bio au-delà de chez eux. Les parents notamment sont très demandeurs de bio : 75% d'entre-deux voudraient que leurs enfants se voient proposer des produits bio à l'école et les actifs sont 59% à en souhaiter dans le cadre professionnel (vs 53% en 2011).

Cette dynamique de la Bio s'inscrit dans une vraie tendance de fond, qui va bien au-delà des produits alimentaires : comme le montre le 10<sup>e</sup> Baromètre Agence BIO / CSA, les achats de produits biologiques autres qu'alimentaires augmentent : 1 Français sur 2 déclare en acheter (49%) contre 44% en 2011.

---

ADOCOM RP - Service de Presse de l'Agence BIO  
Tél : 01 48 05 19 00 - Fax : 01 43 55 35 08 - Courriel : [adocom@adocom.fr](mailto:adocom@adocom.fr)

## SOMMAIRE

1

### 10<sup>e</sup> Baromètre Agence BIO / CSA 2012

#### La consommation bio : une vraie tendance de fond qui fait son chemin

- **La consommation Bio :**  
analyse d'une tendance en cohérence avec une prise de conscience  
environnementale qui se confirme p.7
- **Passage en revue des paniers bio** p.20
- **Inédit - Les Français et la Bio : 5 profils de base** p.29

2

#### Rappel des chiffres clés de la bio

p.36

3

### 2013 : la Bio sur tous les fronts

- **50<sup>e</sup> Salon de l'Agriculture : 120 m<sup>2</sup> dédiés à la Bio**  
avec de nombreuses rencontres et animations p.45
- **2<sup>e</sup> édition du concours photo de l'Agence BIO**  
« Les Terroirs bio des régions de France » p.49
- **« Les petits reporters de la Bio »**  
les élèves mettent la Bio à la Une p.50
- **Les documents d'information librement téléchargeables**  
sur le « Kiosque Bio » p.52
- **« La minute bio » en 2013 avec trois nouveaux épisodes** p.53
- **La Bio près de chez vous**  
l'annuaire des pros de la bio : 35 000 opérateurs répertoriés p.54
- **Les prochains grands rendez-vous** p.55

4

### Les fondamentaux de la Bio

- **La Bio dans l'Union européenne : une réglementation harmonisée** p.57
- **Des filières rigoureusement contrôlées** p.59
- **Les productions végétales bio : des pratiques en cohérence**  
avec la nature p.61
- **Élevage bio : des normes élevées de bien-être animal** p.62
- **Transformation des matières premières bio :**  
un contrôle à tous les stades p.64
- **La conversion : des règles strictes à respecter** p.65
- **Comment lire les étiquettes des produits bio ?** p.66

1

# 10<sup>E</sup> BAROMETRE AGENCE BIO / CSA 2012

*Baromètre Agence BIO / CSA 2012 : 10<sup>e</sup> vague de l'enquête quantitative en face à face à domicile menée du 20 au 26 novembre 2012 auprès d'un échantillon de 1010 personnes représentatif de la population française (en terme de sexe, âge -15 ans et plus -, catégorie socio-professionnelle, région et taille d'agglomération).*

## 10<sup>e</sup> Baromètre Agence BIO / CSA 2012

LA CONSOMMATION BIO : UNE VRAIE TENDANCE DE FOND  
EN COHÉRENCE AVEC LES ATTENTES D'UNE SOCIÉTÉ  
EN ÉVOLUTION

### Chiffres à retenir

- ✓ **64%** des Français ont **consommé bio en 2012**
- ✓ **43%** des Français **consomment au moins un produit bio au moins une fois par mois**
  - ✓ **8%** des Français sont des « Bio-quotidiens », ils consomment bio **au moins une fois par jour**
  - ✓ **15%** des Français sont des « Bio-hebdos », ils consomment bio **au moins une fois par semaine**
  - ✓ **20%** des Français sont des « Bio-mensuels », ils consomment bio **au moins une fois par mois**
- ✓ **21%** des Français sont des « Bio-occasionnels », ils consomment bio **de temps en temps**
- ✓ **75%** des parents veulent **de la Bio à l'école**
- ✓ **49%** des Français achètent des **produits bio autres qu'alimentaires**
- ✓ **71%** des Français privilégient les achats de **produits respectueux de l'environnement et/ou du développement durable**

## Consommateurs de produits bio :

- ✓ **partout** en France
  - ✓ Issus de **toutes les professions**
- ✓ des **lieux d'achat bio multiples**
  - ✓ intéressés par **toutes les catégories de produits bio**
  - ✓ **très intéressés** par les **produits frais**
- ✓ achètent des **produits bio autres qu'alimentaires (79%)**
  - ✓ **très attachés à l'origine des produits bio** (91% portent attention à la mention du pays d'origine)

**La consommation Bio :  
analyse d'une tendance  
en cohérence  
avec une prise de conscience  
environnementale qui se confirme**

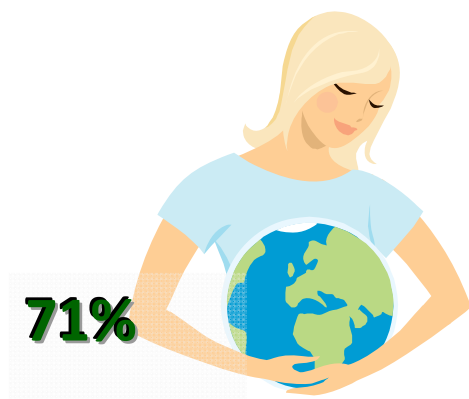
## Une prise de conscience environnementale par les Français qui se confirme

La conscience environnementale progresse chez les Français, avec des achats de plus en plus motivés par les valeurs portées par les produits.

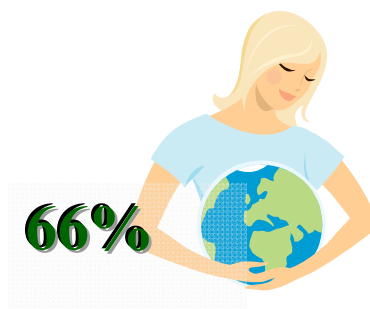
Selon le Baromètre Agence BIO / CSA 2012, les Français privilégient de plus en plus les produits respectueux de l'environnement et/ou du développement durable lorsqu'ils effectuent leurs achats.

Part de Français affirmant privilégier les produits respectueux de l'environnement et/ou du développement durable lorsqu'ils effectuent leurs achats :

2012



2011



## L'information sur l'agriculture bio intéresse les Français

D'après le Baromètre Agence BIO / CSA 2012, 54% des Français estiment être bien informés sur les produits biologiques :

- 71% chez les consommateurs bio,
- 42% chez les non-consommateurs de produits bio.

Pour en savoir plus sur les produits bio, les Français attendent avant tout des informations sur :

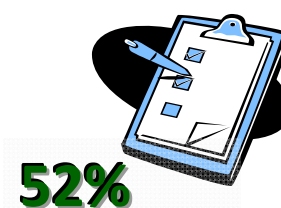
leur **origine**



leur **mode de production**



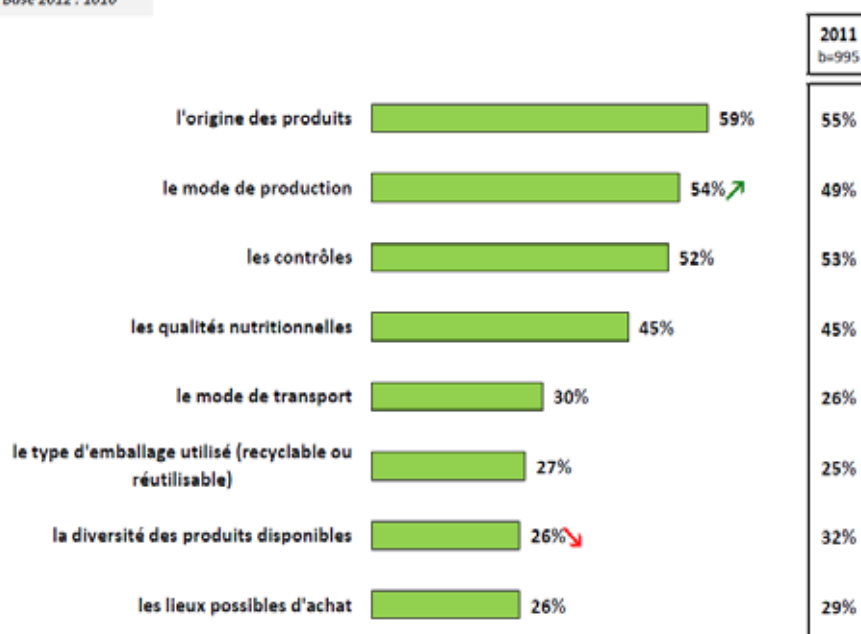
leur **contrôle**





Quel type d'informations attendez-vous sur le thème des produits biologiques ?

Base 2012 : 1010



Source : Baromètre Agence BIO /

### Le point sur la réglementation

## Une surveillance approfondie

Pour commercialiser leurs produits comme étant issus de l'agriculture biologique, agriculteurs et entreprises de collecte, de transformation et de distribution doivent obligatoirement faire contrôler et certifier leur activité par un organisme agréé par les Pouvoirs publics et accrédité pour sa compétence, son indépendance et son impartialité. De plus, ils doivent notifier leur activité auprès de l'Agence BIO.

Des contrôles approfondis et inopinés sont réalisés par les organismes certificateurs. Ceux-ci ont pour mission de s'assurer que la réglementation européenne en agriculture biologique est bien respectée.

Les contrôles portent sur l'ensemble du système de production (parcelles de terre, troupeaux, pratiques de culture et d'élevage, lieux de stockage, transformation, étiquetage, comptabilité matière, conformité des recettes et produits correspondants, garanties données par les fournisseurs...).

Chaque opérateur engagé est contrôlé une à deux fois par an suivant son activité. En 2012, plus de 60 000 contrôles sur place ont ainsi été réalisés par les organismes certificateurs.

Des prélèvements pour analyses sont également effectués par sondage afin de vérifier la non-utilisation de produits interdits (pesticides, OGM...).

Ces contrôles et analyses s'ajoutent à ceux effectués de façon générale par les Autorités françaises sur l'ensemble des produits agricoles et alimentaires.

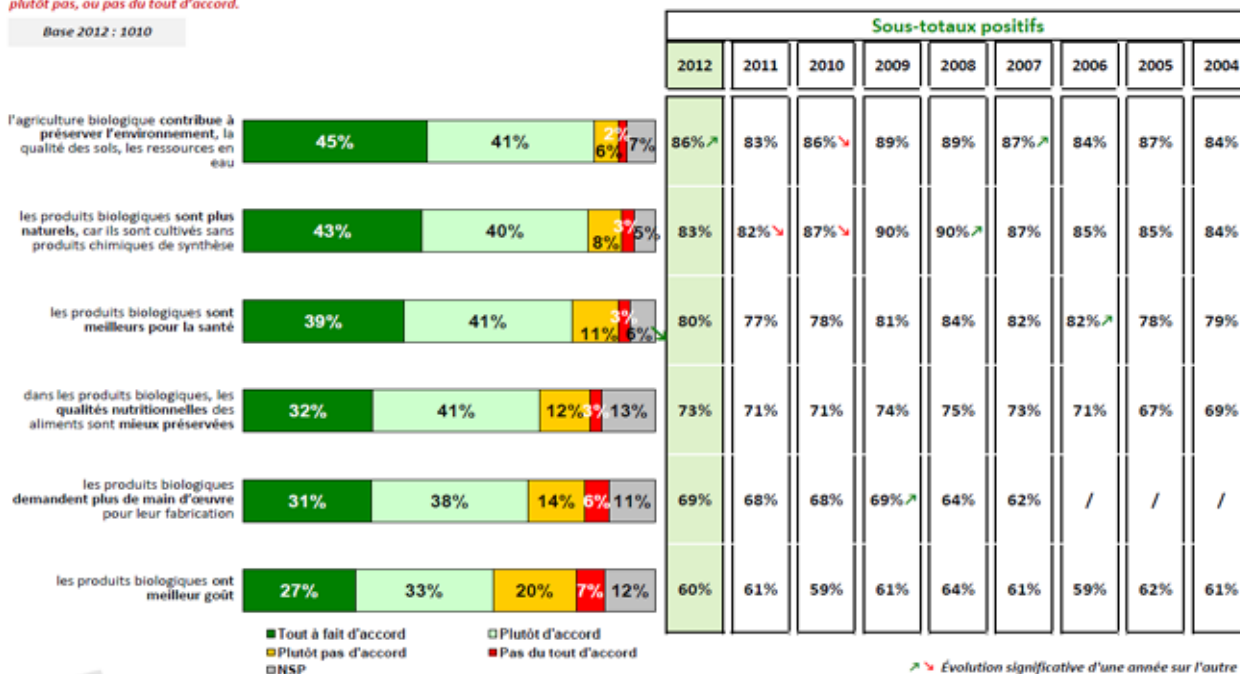
## Les qualités de la Bio reconnues par les Français

Les Français attribuent de nombreuses qualités aux produits bio, dont trois principalement :

- ✓ 86% affirment que l'agriculture bio contribue à **préserver l'environnement, la qualité des sols, les ressources en eau,**
- ✓ 83% que les produits bio sont **plus naturels**, car cultivés sans produits chimiques de synthèse,
- ✓ 80% qu'ils sont **meilleurs pour la santé.**

*Je vais vous proposer un certain nombre de phrases que des personnes nous ont dites à propos des produits biologiques. Pour chacune d'entre elles, dites-moi si vous êtes tout à fait, plutôt, plutôt pas, ou pas du tout d'accord.*

Base 2012 : 1010



Source : Baromètre Agence BIO / CSA 20122012

## Des principes bio qui font la différence auprès des Français

Le sérieux, les exigences, la démarche environnementale et les qualités portés par la Bio sont largement reconnus par les Français. En 2012, ils affirment à :

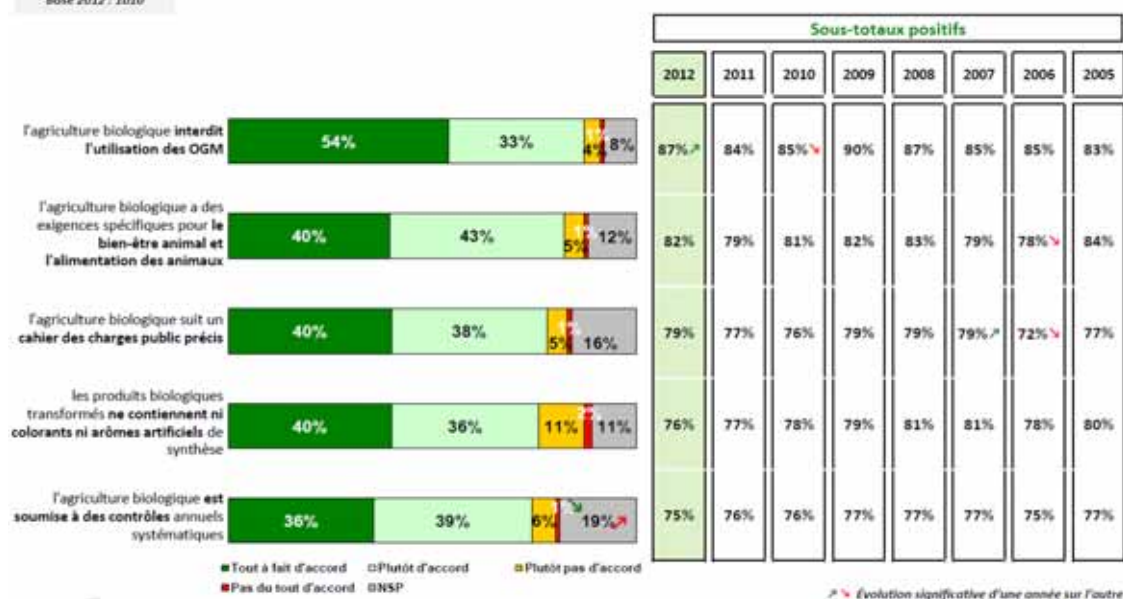
- ✓ 87% que la Bio « interdit l'utilisation des OGM » contre 84% en 2011,
- ✓ 82% qu'elle « a des exigences spécifiques pour le bien-être animal et l'alimentation des animaux », contre 79% en 2011,
- ✓ 79% qu'elle « suit un cahier des charges précis », contre 77% en 2011.

Les Français estiment également à :

- ✓ 76% que « les produits biologiques transformés ne contiennent ni colorants ni arômes artificiels » (77% en 2011),
- ✓ 75% que « l'agriculture biologique est soumise à des contrôles annuels systématiques » (76% en 2011).

Toujours sur le même principe, je vais maintenant vous citer un certain nombre d'affirmations, pouvez-vous me dire si vous êtes tout à fait, plutôt, plutôt pas, ou pas du tout d'accord avec chacune d'entre elles ?

Base 2012 : 1010



Source : Baromètre Agence BIO / CSA 2012

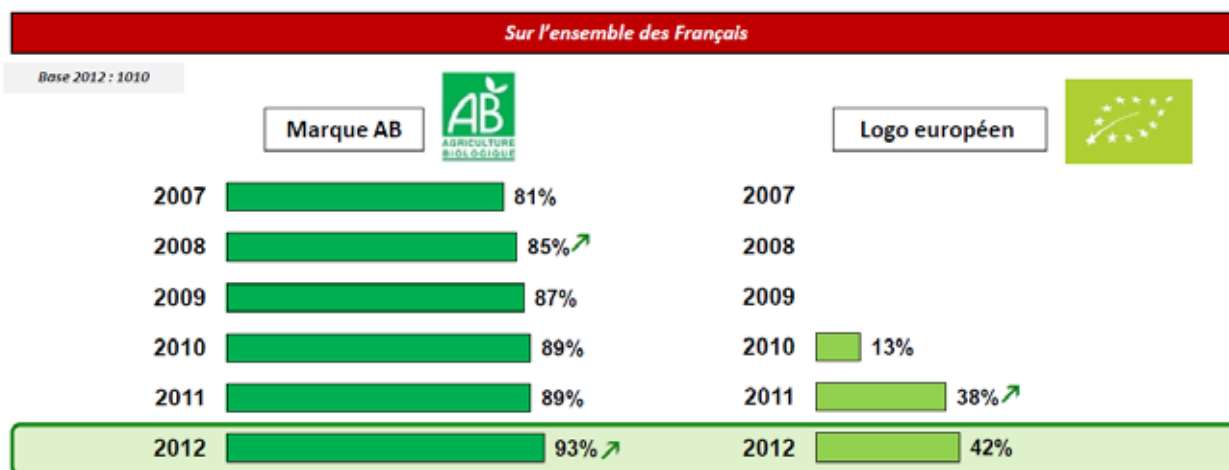
## Logos AB et européen : deux signes de reconnaissance majeurs pour les Français et les consommateurs

Les Français sont de plus en plus nombreux à connaître les logos AB et européens. Selon le Baromètre Agence BIO / CSA 2012, le **logo AB atteint un taux de notoriété de 93%**, score remarquablement élevé.



Après seulement 3 ans d'existence, le logo européen obtient déjà un taux de notoriété de 42% contre 13% en 2010.

Ces deux signes officiels de reconnaissance des produits bio sont, bien entendu, encore mieux connus des consommateurs-acheteurs de produits bio : 98% connaissent le logo AB et 61% le logo européen.

Connaissez-vous ces logos, signes officiels de reconnaissance des produits issus de l'agriculture biologique ?



### Sur la base des « consommateurs-acheteurs » de produits biologiques

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
<b>Bases</b>	395	442	349	338	365	356	369	289	343
Connaît le logo AB 	90%	92%	93%	97% ↗	96%	98%	97%	96%	98%
Connaît le logo européen 	-	-	-	-	-	-	21%	58% ↗	61%

↗ ↘ Evolution significative d'une année sur l'autre

## Le point sur la réglementation

# Comment reconnaître un produit bio ?

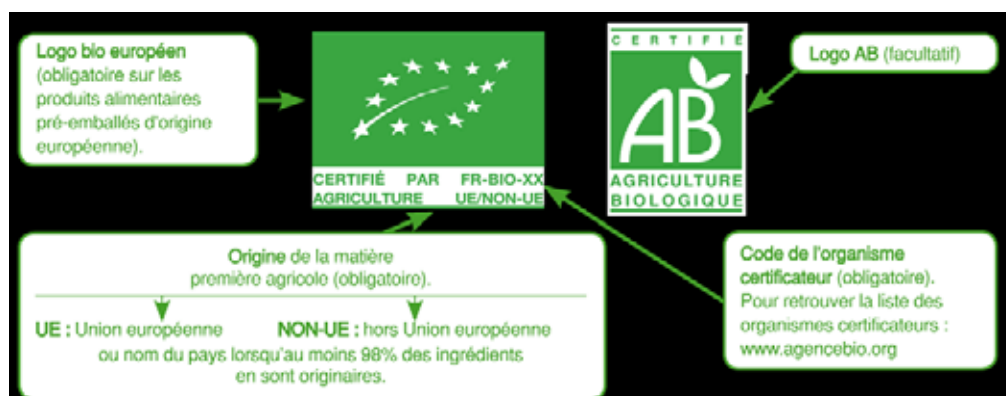
Pour reconnaître un produit bio, il suffit de s'assurer que son étiquette comporte :

- le logo bio européen et/ou le logo AB le cas échéant,
- la mention « bio » ou « biologique », toujours accompagnée de la référence à l'organisme ayant certifié le produit sous la forme de son numéro de code (ex. en France : FR-BIO-01, FR-BIO-07...).

Le logo bio européen et/ou le logo AB garantissent le respect de la réglementation européenne et française en vigueur\* en agriculture biologique, notamment :

- Des contrôles stricts et systématiques à tous les stades (production, transformation, distribution).
- Une certification par un organisme agréé, compétent et indépendant.
- Ils indiquent que les produits sont 100% bio ou contiennent au moins 95% de produits agricoles bio dans le cas des produits transformés, si la part restante n'est pas disponible en bio et est expressément autorisée.

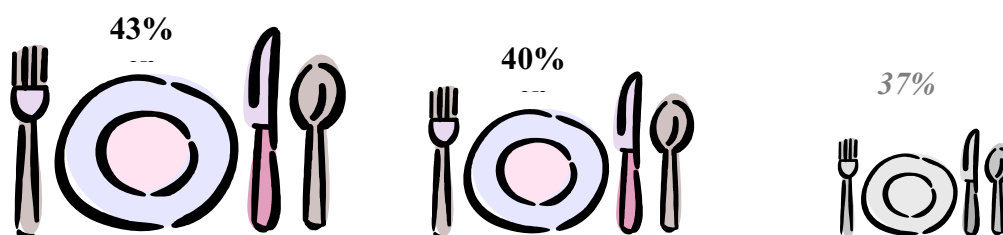
\* Règlement (CE) n°834/2007 et ses règlements d'application



## Les consommateurs bio réguliers plus nombreux

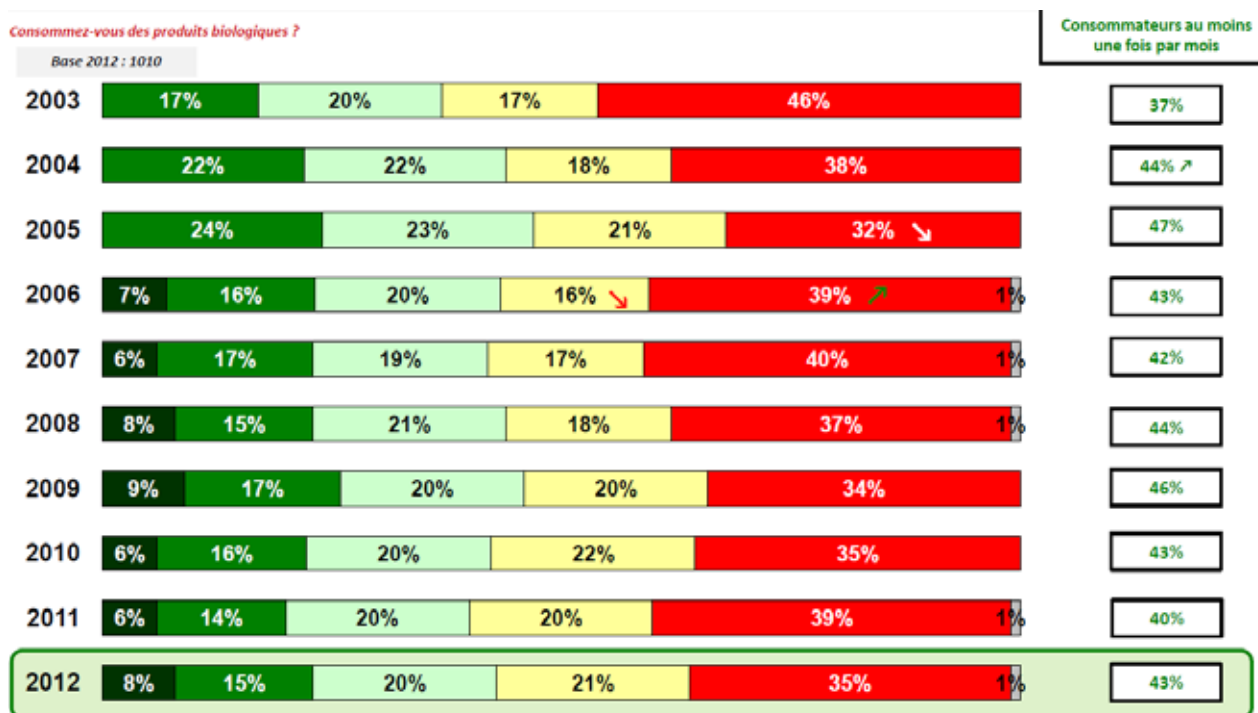
Selon le nouveau Baromètre Agence BIO / CSA 2012, la part des Français consommateurs de produits issus de l'agriculture biologique a augmenté entre 2011 et 2012.

En 2012, **43% des Français ont déclaré avoir consommé des produits bio au moins une fois par mois** alors qu'ils étaient 40% en 2011 et 37% lors de la première vague du Baromètre en 2003.



Parmi les 43% de Français ayant déclaré consommer bio au moins une fois par mois en 2012 :

- ✓ **8%** disent en consommer **tous les jours**,
- ✓ **15%** au moins **une fois par semaine**,
- ✓ **20%** environ **une fois par mois**.



Source : Baromètre Agence BIO / CSA 2012

## Des consommateurs fidèles : 12 ans d'ancienneté moyenne

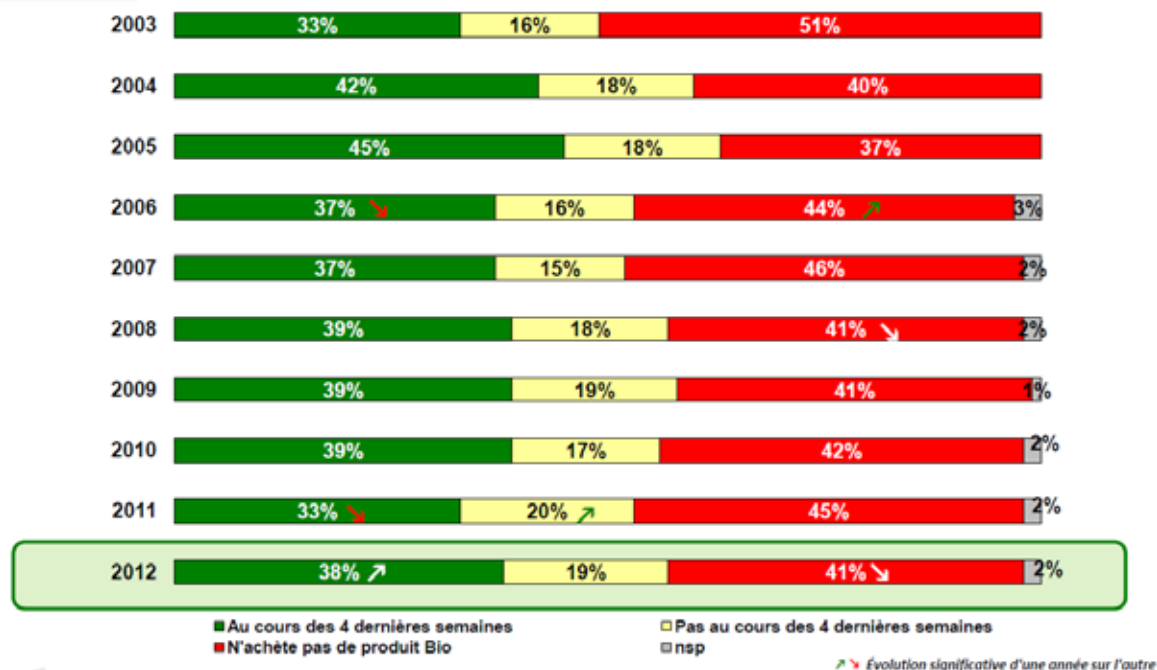
Les consommateurs réguliers affichent une ancienneté de consommation bio moyenne de 12 ans. 43% d'entre eux le sont depuis 5 ans ou moins, 9% depuis 2 ans ou moins.

## Près de 4 foyers sur 10 achètent régulièrement bio malgré le contexte économique difficile

**Le contexte économique difficile ne détourne pas les Français des achats bio.** En 2012, 38% des foyers français ont acheté des produits bio dans les 4 semaines précédant l'enquête et 57% durant l'année. En 2011, ils étaient 33% à l'avoir fait dans les 4 semaines précédant l'enquête et 53% durant l'année. On note donc une hausse significative du taux de foyers français acheteurs réguliers de Bio en 2012 par rapport à 2011 puisque le taux de foyers acheteurs de Bio a progressé de 5 points en 1 an malgré la crise.

Avez-vous, vous ou quelqu'un de votre foyer, acheté un ou plusieurs produits biologiques au cours des 4 dernières semaines ?

Base 2012 : 1010



Source : Baromètre Agence BIO / CSA 2012

## Les consommateurs-acheteurs de Bio confirment leur souhait de produits bio

Malgré un contexte économique difficile, la majorité des consommateurs-acheteurs de bio a l'intention de maintenir sa consommation bio.

Dans le Baromètre Agence BIO/CSA 2012, ils sont **81% à affirmer qu'ils maintiendront leur consommation de produits bio dans les 6 mois** suivant l'enquête (novembre 2012). 13% envisagent même de l'augmenter. Parmi ces derniers, 42% ont l'intention d'accroître leur consommation de fruits et légumes bio. Seuls 4% envisagent de la restreindre.

## La Bio au-delà de chez soi : une forte demande

Les Français sont demandeurs de Bio en restauration hors domicile.

Selon le Baromètre Agence BIO/CSA 2012, ils sont notamment :

- ✓ **68%** à se dire intéressés par des repas intégrant des produits biologiques **dans les hôpitaux**, contre 62% en 2011,
- ✓ **63%** dans les **maisons de retraite** contre 60% en 2011,
- ✓ **63%** dans les **centres de vacances** contre 50% en 2011,
- ✓ **58%** dans les **restaurants**
- ✓ **47%** en **restauration rapide ou à emporter** (fast food, sandwicheries, traiteurs).



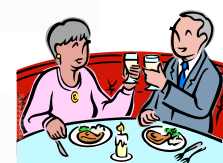
**68%**



**63%**



**63%**



**58%**



**47%** / 69



Les actifs sont 59% à souhaiter l'intégration de produits bio dans le cadre de leur vie professionnelle : que ce soit sur leur lieu de travail, à la cantine ou au restaurant d'entreprise. Ils étaient 53% en 2011.

De leur côté :

**75% des parents désirent des repas avec des produits bio à l'école.**



## La consommation liée à de multiples motivations

D'après le Baromètre Agence BIO / CSA 2012, les principales raisons de consommation de produits biologiques sont :

- ✓ **La santé et la sécurité de soi et de ses proches** : « préserver ma santé » (90%), « pour ma sécurité, être certain que les produits sont sains » (87%).
- ✓ Le fait d'**avoir des enfants** est également une motivation très forte : 67% des parents consommateurs de produits bio le font pour leurs enfants.
- ✓ **La qualité et le goût des produits** : pour 87% des consommateurs-acheteurs.
- ✓ **La responsabilité morale des consommateurs** : « pour préserver l'environnement » par sa consommation de produits biologiques (84%), « pour le bien-être animal » (72%) et « pour des raisons éthiques » (56%).

*Nous allons maintenant parler des raisons qui vous incitent à consommer des produits biologiques. Je vais vous proposer un certain nombre de raisons qui nous ont été citées. Pour chacune d'elles, vous allez me dire, si oui ou non, c'est une raison qui vous incite à consommer des produits biologiques ?*

Base « consommateur et acheteur bio » : 343		2011 b=289	2010 b=369	2009 b=356	2008 b=365	2007 b=338	2006 b=349	2005 b=442	2004 b=395
Pour préserver ma santé	90%	93%	91% ↘	95%	94%	96%	94%	94%	92%
Pour ma sécurité, pour être certain que les produits sont sains	87%	90%	87%	91%	89%	92%	93%	91%	92%
Pour la qualité et le goût des produits	87%	89%	89%	87%	92%	91%	90%	91%	92%
Pour préserver l'environnement	84%	90%	86% ↘	94% ↗	86%	90% ↗	83%	84%	85%
Pour le bien-être des animaux	72%	77% ↗	67%	69%	74%	72%	66%	/	/
Le fait d'avoir des enfants * <small>Base « Ont ou moins 1 enfant » : 125</small>	67%	/	/	/	/	/	/	/	/
Plus grande disponibilité des produits bio dans lieux d'achat habituels *	59%	/	/	/	/	/	/	/	/
Pour des raisons éthiques	56% ↘	70% ↗	62% ↘	72% ↗	62%	62% ↗	50%	/	/
Une habitude familiale *	45%	/	/	/	/	/	/	/	/
Un événement particulier dans ma vie (autre que enfants) *	10%	/	/	/	/	/	/	/	/

\* Nouveaux items 2012

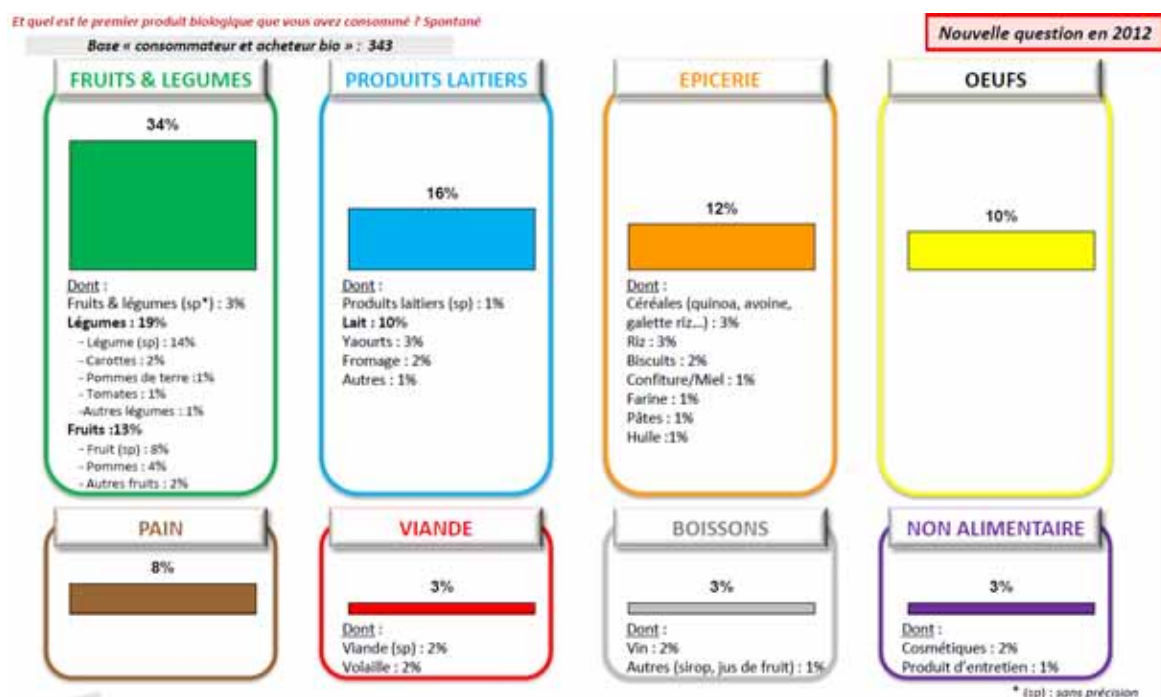
Une maladie (cancer, accident cardiovasculaire, hépatite, diabète), un problème d'allergies, la découverte d'une épicerie bio, le changement de travail...

↗ ↘ évolution significative d'une année sur l'autre

Source : Baromètre Agence BIO / CSA 2012

## Les produits frais : principale porte d'entrée de la consommation bio

Un tiers des consommateurs-acheteurs de bio (34%) ont débuté leur consommation de produits bio avec un ou plusieurs **fruits et légumes**. Les **produits laitiers bio** constituent la deuxième porte d'entrée de la consommation bio (16%), essentiellement suivis de l'**épicerie** (12%), des **œufs** (10%) et du **pain** (8%).



Source : Baromètre Agence BIO / CSA 2012

### Le point sur la réglementation

## Les productions végétales bio : des pratiques en cohérence avec la nature

**Fertilité des sols et respect des écosystèmes** Le maintien ou l'augmentation de la fertilité du sol est une priorité en agriculture biologique. Cet objectif est atteint grâce à :

- des rotations de cultures appropriées permettant au sol de se régénérer,
- la culture d'engrais verts et de légumineuses,
- le recyclage et le compostage des matières organiques,
- l'apport de matières organiques provenant de l'exploitation pour les fermes en polyculture élevage.

**Des méthodes de défense naturelles** il est possible en agriculture biologique de recourir à :

- un travail du sol avec des outils performants et appropriés, au bon moment (de nombreuses techniques alternatives de désherbage existent),
- un choix d'espèces rustiques mieux adaptées au mode de production biologique,
- des rotations et des associations de cultures, permettant de couvrir le sol et d'apporter les nutriments nécessaires à la croissance et au développement des plantes,
- des haies favorables à la biodiversité et à la présence d'auxiliaires,
- la lutte biologique en cas de nécessité.

*Des engrais, amendements ou moyens de lutte d'origine naturelle ou dérivés de substances naturelles sont autorisés en complément, uniquement s'ils figurent dans les listes des annexes I et II du règlement CE n°889/2008.*

## Consommation bio : un phénomène qui dépasse le domaine alimentaire

L'achat de produits biologiques autres qu'alimentaires augmente en 2012 : 1 Français sur 2 déclare en acheter (49% vs 44% en 2011). Il s'agit principalement de :

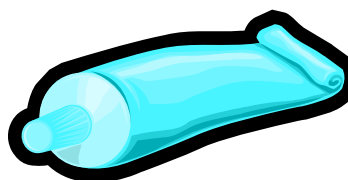
produits d'entretien ménager

38%



produits cosmétiques et d'hygiène

28%



La tendance est encore plus marquée chez les consommateurs-acheteurs de produits bio : 79% d'entre-eux déclarent avoir acheté au minimum un produit bio autre qu'alimentaire en 2012. Comme pour l'ensemble des Français, il s'agit en majorité de produits d'entretien ménager bio (66%).

# Passage en revue des paniers bio

## Logo AB : point de repère n°1 Logo européen : un repère croissant

Lorsqu'ils font leurs courses, les consommateurs-acheteurs de Bio identifient les produits bio avant tout en repérant le logo AB, à 80%.

En deuxième position, ils se fient à la mention « produit issu de l'agriculture biologique » (53%), repère utilisé au même titre que la signalétique en rayon (52%).

Le logo européen est, quant à lui, utilisé par 14% des consommateurs-acheteurs de Bio, juste après la marque de distributeur (17%).



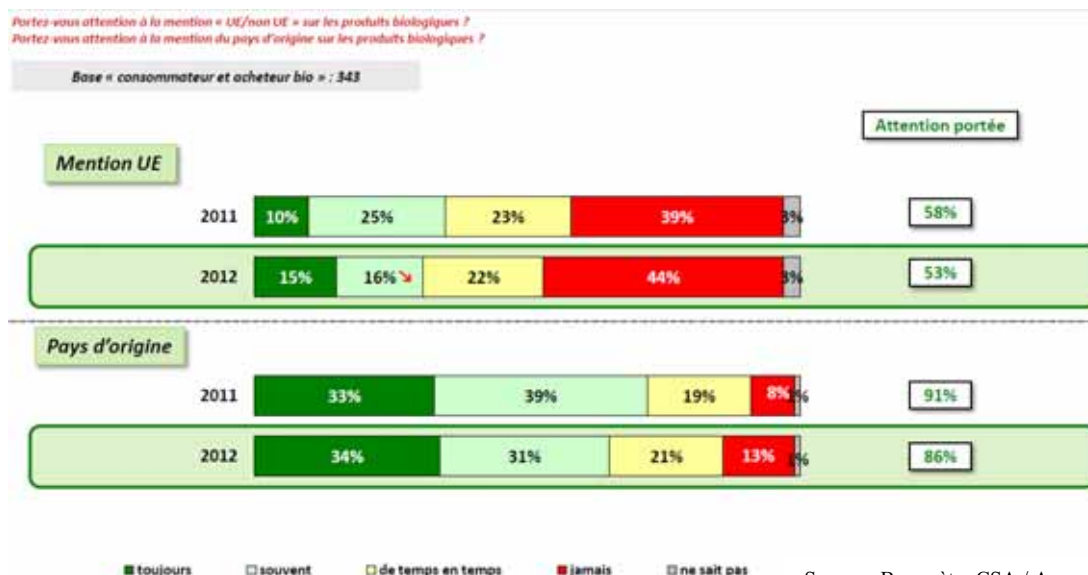
### Le point sur la réglementation

#### Le logo européen

En 2010, le logo européen est devenu obligatoire pour les denrées préemballées dans l'Union européenne et composées d'au moins 95% d'ingrédients biologiques. Il figure ainsi sur les emballages des produits biologiques présentés au consommateur final avec, dans le même champ visuel, le numéro de code de l'organisme certificateur, ainsi que la mention d'origine des matières premières agricoles. Le logo français AB reste facultatif.

## Pays d'origine : une mention essentielle

Les consommateurs-acheteurs de Bio sont très attachés à l'origine des produits bio. Ils sont ainsi plus de 9 sur 10 à porter attention à la mention du pays d'origine sur les produits bio. En revanche, seuls 58% disent s'intéresser à la mention « UE ».



### Le point sur la réglementation

## Comment savoir d'où viennent les produits biologiques ?

- En application de la réglementation générale concernant les viandes, les fruits & légumes et les produits laitiers, le nom du pays d'origine doit être inscrit sur les étiquettes des produits ou, en l'absence d'étiquetage, affiché sur le lieu de vente.
- En complément, depuis 2010, l'ensemble des produits biologiques portant le logo européen, y compris les produits transformés, affichent en plus la mention :
  - ✓ « Agriculture France » (ou « Agriculture Italie »...) lorsqu'au moins 98% des matières premières agricoles proviennent de ce pays,
  - ✓ « Agriculture UE » lorsque la matière première agricole a été produite dans l'Union européenne,
  - ✓ « Agriculture non-UE » lorsque la matière première agricole a été produite dans un ou des pays tiers à l'Union européenne,
  - ✓ « Agriculture UE/non-UE » lorsqu'une partie de la matière première agricole a été produite dans l'Union européenne et une autre dans un pays tiers, ou lorsque l'origine des matières premières diffère d'un lot à l'autre.

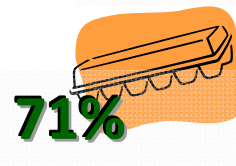
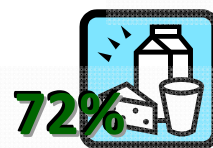
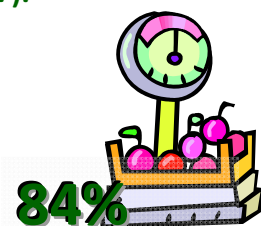
## Fruits et légumes bio : les plus consommés des produits bio

Selon le nouveau Baromètre Agence BIO / CSA, les consommateurs-acheteurs de bio consomment en moyenne près de **7 familles de produits bio différents (6,7)**.

Ils consomment en premier lieu des : **fruits et légumes bio, à 84%**.

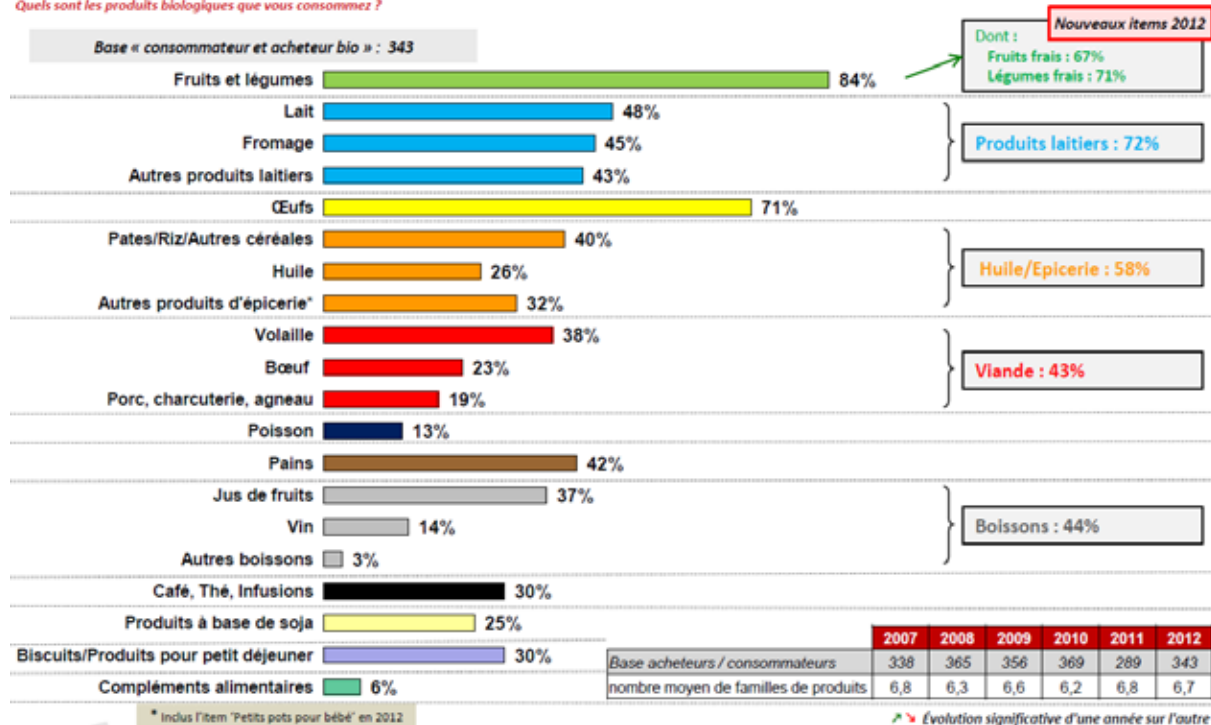
Ils sont principalement suivis des :

- ✓ **produits laitiers (72%),**
- ✓ **œufs (71%).**



Arrivent ensuite les **produits d'épicerie et l'huile (58%)**, les **boissons (44%)** et la **viande (43%)**.

Quels sont les produits biologiques que vous consommez ?

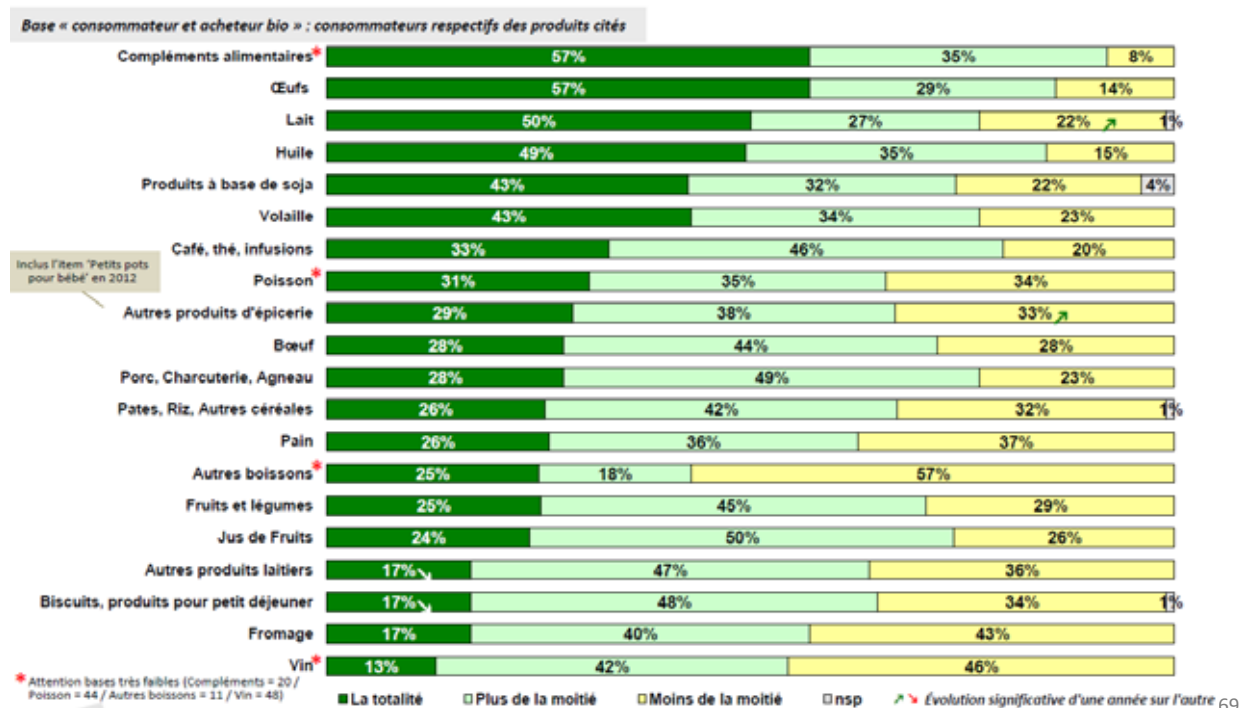


Source : Baromètre Agence BIO / CSA 2012

## Les œufs et le lait ont la cote en bio une très forte consommation en 100% bio

Parmi les consommateurs-acheteurs de bio consommant des compléments alimentaires, 57% ne les consomment que dans leur version bio. De même, 57% des consommateurs d'œufs bio les consomment 100% bio. 50% des consommateurs-acheteurs consomment leur lait uniquement en bio et 49% ne consomment leur huile qu'en bio.

Quelle part de votre consommation de ce(s) produit(s) est biologique ?



Source : Baromètre Agence BIO / CSA 2012

### Le point sur la réglementation

## Élevage Bio : des normes élevées de bien-être animal

#### La nature comme référence :

- ✓ L'élevage hors sol est interdit.
- ✓ Tous les animaux ont accès aux parcours extérieurs et les ruminants pâturent dès que les conditions le permettent.
- ✓ Chaque animal dispose d'un espace bien aéré, de lumière et d'une surface minimum, paillée à l'intérieur des bâtiments, lui permettant de se mouvoir librement.
- ✓ La densité des animaux et la taille des bâtiments sont limitées.
- ✓ Les traitements hormonaux, le clonage et le transfert d'embryon sont interdits.

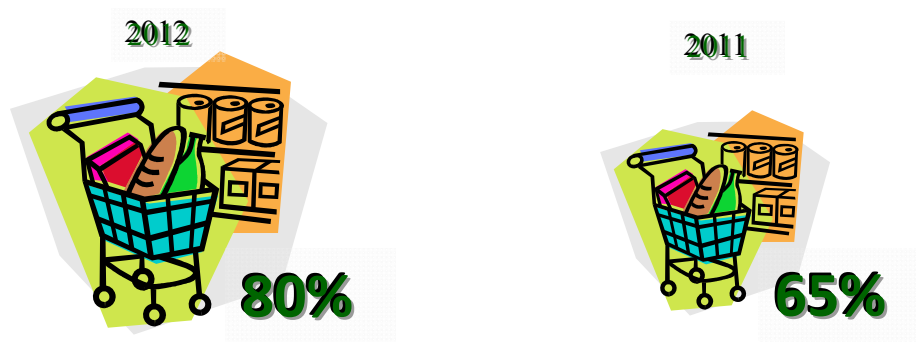
#### Une alimentation bio :

- ✓ La nourriture des animaux est obtenue suivant les règles de l'agriculture biologique.
- ✓ L'élevage des vaches et brebis, herbivores, repose sur l'utilisation maximale des pâturages, selon leurs disponibilités durant les différentes périodes de l'année. Par ailleurs, leur alimentation est complétée par des fourrages et céréales provenant majoritairement de l'exploitation elle-même.
- ✓ Les jeunes mammifères sont nourris de préférence au lait maternel.
- ✓ Le gavage est interdit en agriculture biologique.

## Les achats bio en GMS gagnent du terrain

D'après le nouveau Baromètre Agence BIO / CSA 2012, les consommateurs-acheteurs de bio s'orientent vers les circuits de vente généralistes : 80% d'entre eux achètent désormais des produits bio en GMS ; ils étaient 65% en 2011.

### Part des consommateurs/acheteurs bio effectuant des achats bio en GMS :



Les marchés perdent quant à eux du terrain avec 32% de consommateurs-acheteurs de bio déclarant s'y approvisionner en produits bio (43% en 2011).



Viennent ensuite, et comme les années passées :

- ✓ La ferme (26%)
- ✓ Les magasins spécialisés (25%)
- ✓ Les artisans (23%)

## Des achats diversifiés selon les circuits de distribution

Si les consommateurs bio effectuent en premier lieu leurs courses bio en GMS, ils fréquentent néanmoins de multiples circuits de distribution où leurs achats de produits bio se répartissent différemment :

2012	GMS	Marché	Magasins spécialisés	A la ferme	Artisans	Auto-production	Autres	N'achète pas ce produit bio
fruits et légumes	39%	31%	14%	10%	1%	3%		2%
fruits frais	32%	37%	18%	8%	1%		2%	2%
légumes frais	31%	38%	16%	10%	<1%		3%	2%
lait	80%		7%	11%			1%	1%
fromages	46%	22%	15%	9%	5%		1%	2%
autres produits laitiers	81%	4%	13%	1%				
œufs	52%	13%	8%	23%	1%	<1%	1%	2%
pâtes, riz et autres céréales	76%		24%					
huile	66%	1%	24%	6%	3%		<1%	
autres produits d'épicerie	66%	4%	26%	1%	3%			
volailles	38%	9%	6%	31%	15%			1%
bœuf	38%	4%	10%	23%	25%			
porc, charcuterie et agneau	35%	7%	9%	33%	17%			
poisson	45%	18%	16%		13%	8%		2%
pain	32%	11%	22%	1%	29%	4%		1%
jus de fruits	74%	1%	20%	1%	2%		2%	
vins	35%	2%	23%	10%	14%		12%	4%
autres boissons	64%		18%		18%			
café, thé et infusions	68%		30%		1%			1%
produits à base de soja	64%	1%	29%	2%	1%			3%
biscuits et produits pour petit déjeuner	86%		14%					
compléments alimentaires	22%		59%	3%	6%		10%	
<b>Tous produits</b> (lieu cité au moins une fois)	<b>80%</b>	<b>32%</b>	<b>26%</b>	<b>25%</b>	<b>23%</b>	<b>6%</b>	<b>3%</b>	

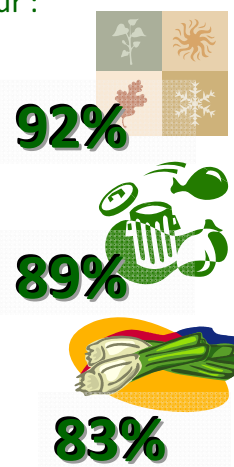
## Plus on consomme de produits bio, plus on estime que leur rapport qualité/prix est bon

Ainsi, si 61% des consommateurs-acheteurs de bio le jugent satisfaisant, ce taux atteint les 63% en ce qui concerne l'ensemble des consommateurs-acheteurs réguliers de bio<sup>1</sup> et il grimpe à 69% pour les consommateurs-acheteurs quotidiens : « les Bio quotidiens ».

## Consommer bio, manger des produits de saison et gaspiller moins : un trio gagnant

La consommation bio entraîne une modification des habitudes. **39% des consommateurs-acheteurs disent avoir changé leurs habitudes** d'achat, leur comportement alimentaire ou culinaire. Ils étaient 36% en 2011. Cette modification porte essentiellement sur :

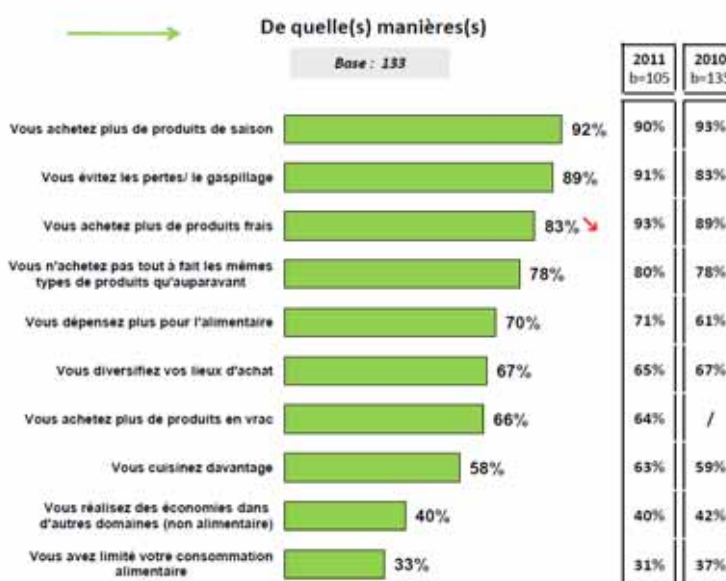
- ✓ le développement des **achats de produits de saison**
- ✓ la **réduction des pertes / du gaspillage**
- ✓ une **part plus importante accordée aux produits frais**



Est ce que le fait d'acheter et/ou consommer bio vous a amené à modifier vos habitudes d'achat, votre comportement alimentaire ou culinaire ?  
Si oui : De quelle(s) manière(s) ?

### Modification des habitudes d'achat, du comportement alimentaire ou culinaire

Base « consommateur et acheteur bio » : 343



↗ Evolution significative d'une année sur l'autre

## 82% des consommateurs ont maintenu ou augmenté leur budget consacré à l'achat d'aliments bio

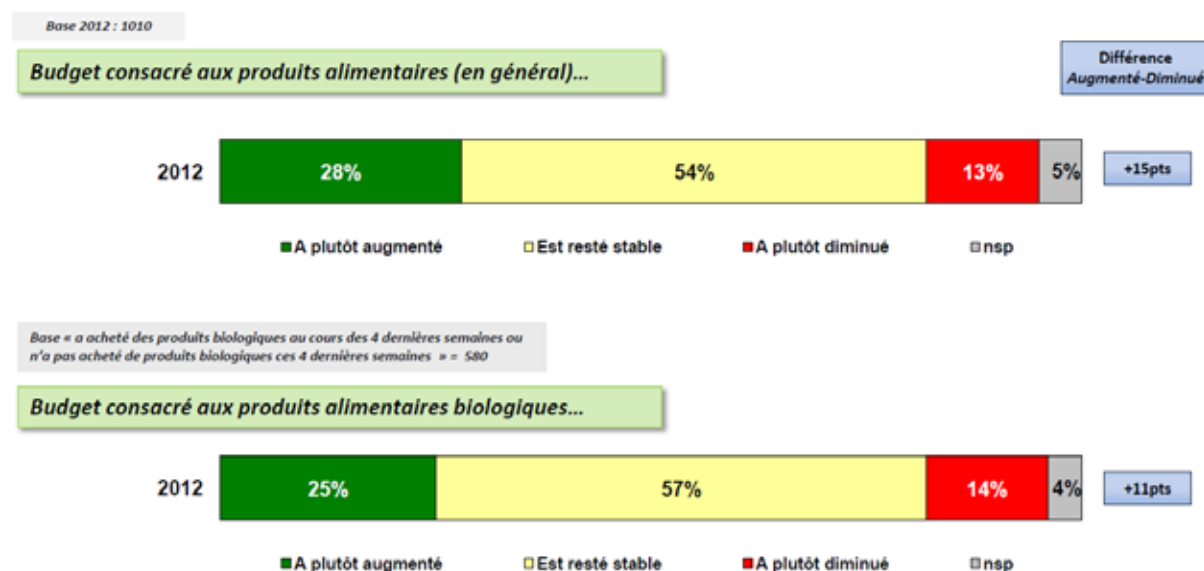
Le budget consacré à l'achat d'aliments bio et non bio ne semble que peu modifié par le contexte économique difficile. 54% des Français disent qu'il est resté stable en 2012. Une proportion encore plus importante chez les acheteurs de produits bio dans leur ensemble puisque 57% d'entre eux estiment que leur budget consacré aux aliments bio est resté stable et 25% disent même l'avoir augmenté au cours de l'année 2012.

*Parmi l'ensemble des foyers ayant acheté des produits bio en 2012, 89% y ont consacré 50% ou moins de leur budget alimentaire total.*

Dans le contexte économique actuel, diriez-vous que votre budget total consacré aux aliments (biologiques et non biologiques), ces 12 derniers mois... ?

Nouvelles questions en 2012

Dans le contexte économique actuel, diriez-vous que votre budget consacré aux produits alimentaires biologiques, ces 12 derniers mois... ?

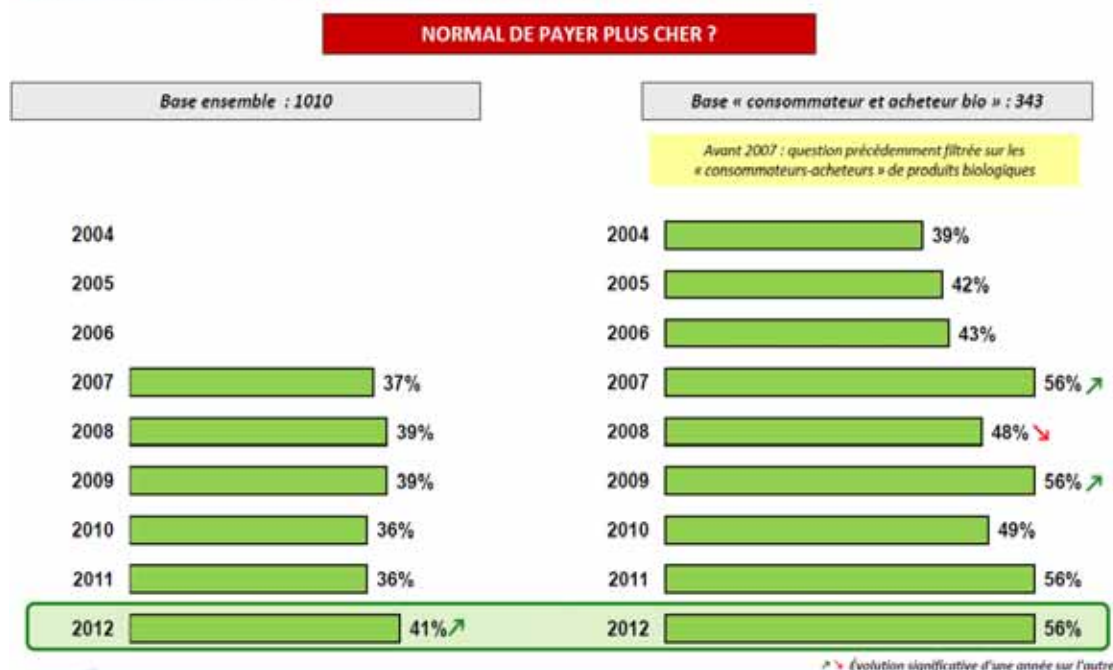


Source : Baromètre Agence BIO / CSA 2012

## Payer plus cher pour manger bio ?

D'après le nouveau Baromètre Agence BIO/CSA, **41% des Français estiment normal de payer plus cher un produit bio**. Ils étaient 36% en 2011. Une valeur des produits bio davantage perçue par les consommateurs et acheteurs bio<sup>5</sup> : 56% d'entre eux estiment normal de payer plus cher un produit issu de l'agriculture biologique.

Trouvez-vous normal qu'un produit biologique puisse coûter plus cher qu'un produit non biologique ?



Source : Baromètre Agence BIO / CSA

**En savoir plus :** Le différentiel de prix que l'on peut constater entre les produits bio et conventionnels, variable selon le type d'aliments, résulte à la fois des spécificités de l'agriculture biologique et des habitudes de consommation de notre société :

- ✓ La production biologique demande plus d'espace car elle met en œuvre des pratiques extensives.
- ✓ Le respect de l'environnement et des cycles naturels conduit à des rendements de production plus modestes.
- ✓ La Bio recourt à davantage de main d'œuvre pour des raisons techniques et dans le souci d'une meilleure occupation de l'espace et des territoires.
- ✓ Les réseaux de collecte et distribution sont encore insuffisamment développés.
- ✓ Les agrobiologistes prennent dans l'ensemble plus de risques, à la fois techniques et financiers.
- ✓ Le coût du contrôle et de la certification de l'ensemble de la filière est à la charge directe des opérateurs.

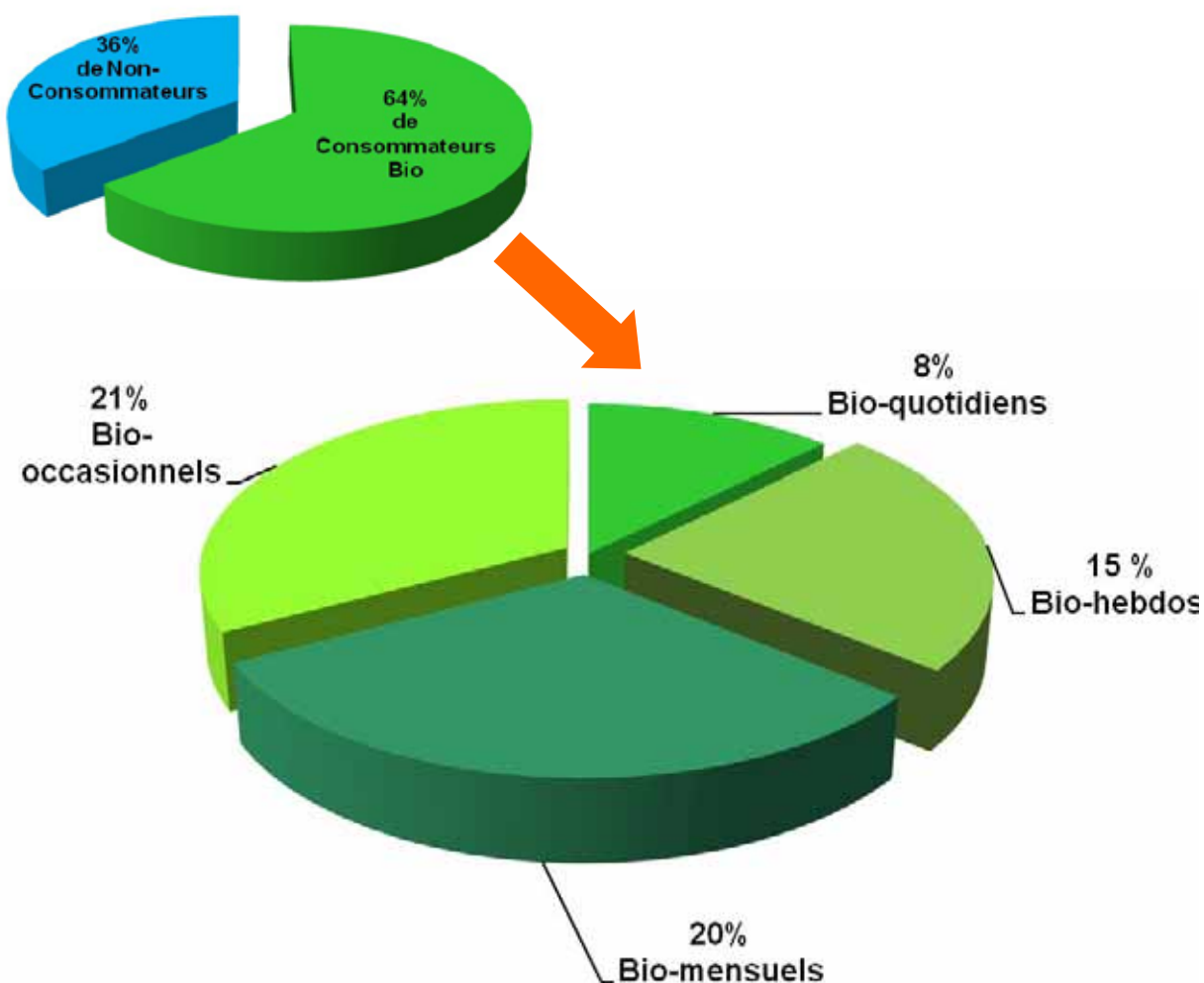
Pour une bonne partie des consommateurs bio, manger bio ne revient pas forcément plus cher, du fait d'habitudes d'achat plus économes, et par l'utilisation prioritaire de produits de saison ou peu transformés.

<sup>5</sup> Ayant consommé bio au cours des 4 semaines précédant l'enquête et dont un membre du foyer a acheté bio au cours des 4 semaines précédant l'enquête.

# Inédit

## Les Français et la Bio : 5 profils de base

La Consommation Bio en France



- « **Bio-quotidiens** » : consomment des produits bio au moins une fois par jour
- « **Bios-hebdos** » : consomment bio au moins une fois par semaine
- « **Bio-mensuels** » : consomment bio environ une fois par mois
- « **Bio-occasionnels** » : consomment bio moins d'1 fois par mois
- « **Non-consommateurs** » : ne consomment jamais bio
  
- « **Consommateurs réguliers** » : consomment bio au moins une fois par mois et ont acheté bio au cours des 4 dernières semaines

## Les Bio-quotidiens :

### Les précurseurs

⇒ 8% des Français

⇒ 22% des consommateurs réguliers de produits bio

- ✓ **Convaincus** par la Bio **depuis longtemps** (18 ans en moyenne).
- ✓ La Bio est devenue une **habitude familiale** pour la majorité d'entre eux (62%, vs 45% des consommateurs bio).
- ✓ Ils ont davantage fait **évoluer leurs comportements** que les autres consommateurs bio (48% vs 39%).
- ✓ Ils sont encore plus nombreux à **éviter les pertes / le gaspillage** (93% vs 89% des consommateurs bio).
- ✓ Ils ont une forte **conscience environnementale** qui les amène à étendre leurs achats bio au-delà des produits alimentaires. Ils sont également **très demandeurs de bio en hors-domicile**.

#### Profil-type du « Bio-quotidien » :

- ✓ **consomme bio depuis longtemps**
- ✓ **la Bio est bien ancrée dans ses habitudes**
- ✓ **a davantage modifié ses comportements de consommation**
- ✓ consomme en moyenne 9 familles de produits bio différentes

**Un panier bio élargi** Les Bio-quotidiens **consomment une plus grande variété de produits bio**. Si les fruits et légumes, produits laitiers et œufs figurent dans le trio de tête des produits bio qu'ils consomment le plus, au même titre que les autres consommateurs, ils sont plus nombreux à consommer : de l'huile et de l'épicerie (70% vs 58%), des boissons (57% vs 44%), de la viande (55% vs 43%), des poissons (22% vs 13%).

De plus, 72% des Bio-quotidiens consomment leurs **œufs à 100% en bio**, contre 57% des consommateurs.

Pour remplir leur panier bio, ils sont relativement plus nombreux à faire leurs courses dans les **magasins spécialisés bio** (36% vs 25%) tout en ayant de multiples lieux d'achat.

Ils sont 43% à avoir **augmenté leur budget bio** en 2012 (vs 31% en moyenne générale).

**Bien informés sur la Bio** Très bien renseignés sur l'agriculture bio, ils sont déjà près de 6 sur 10 à connaître le **logo bio européen** (59% vs 42% de la population) après seulement 3 ans d'existence. Ils se disent mieux informés sur la Bio que la moyenne des Français : 75% s'estiment **bien informés** vs 54%.

*Plus âgés que la moyenne des Français : 52 ans en moyenne (vs 47 ans), ils sont significativement plus présents dans les **communes rurales**, de moins de 2 000 habitants (33% vs 23%), tout en étant bien présents dans les **grandes agglomérations** de plus de 100 000 habitants (34%). – **hors région parisienne** où ils sont moins représentés (8% contre 16%).*

## Les Bio-hebdos

*Des Bio-quotidiens en devenir*

⇒ **15%** des Français

⇒ **41%** des consommateurs réguliers de produits bio

- ✓ Engagés dans la consommation de produits bio depuis 12 ans en moyenne, ce sont également des **convaincus** qui se déclarent **bien informés** sur la Bio : 78% contre 54% des Français.
- ✓ Il ont une **connaissance très pointue** des qualités et principes de la Bio : **99% jugent que la Bio contribue à préserver l'environnement** (vs 86% des Français), **97% que les produits bio sont plus naturels** (vs 83%)

### Profil-type du « Bio-hebdo » :

- ✓ **très sensible aux questions d'environnement**
- ✓ **des habitudes bio, au-delà de l'alimentaire**
- ✓ **très intéressé par l'élargissement de l'offre en produits bio**
- ✓ **consomme en moyenne 7 familles de produits bio différentes**

- et autant qu'ils sont **meilleurs pour la santé** (vs 80%). **95% savent que l'agriculture bio interdit l'utilisation des OGM** (vs 87%), **92% qu'elle a des exigences spécifiques pour le bien-être animal et l'alimentation des animaux** (vs 82%) et autant disent que **les qualités nutritionnelles des aliments bio sont mieux préservées** (vs 73%).
- ✓ Très au fait de tout ce qui concerne l'agriculture biologique, ils connaissent aussi bien ses signes de reconnaissance que les « Bio-quotidiens » : **97% connaissent le logo AB** (vs 93% des Français) et 61% le logo bio européen (vs 42%).

**Des habitudes très bio** A l'image des « Bio-quotidiens », les « Bio-hebdos » sont plus nombreux à avoir **changé leur comportement alimentaire** en adoptant la consommation bio (48% vs 39%). Ils sont **95% à privilégier les achats de produits respectueux de l'environnement** : 18% toujours (vs 8% de la population française) et 47% souvent (vs 25%). Ils sont davantage intéressés par l'élargissement de l'offre sur leurs lieux d'achat habituels que les autres consommateurs bio.

*Les « Bio-hebdos » consomment bio une à plusieurs fois par semaine, ils n'ont plus que quelques pas à faire pour intégrer la catégorie des « Bio-quotidiens ». Ce sont des « Bio-citadins » actifs : on a davantage de chance de les trouver en région parisienne où il sont un peu plus représentés : 25% habitent en région parisienne contre 19% de la population française.*

## Les Bio-mensuels

*Les plus récents*

⇒ **20%** des Français

⇒ **37%** des consommateurs réguliers de produits bio

- ✓ Les « Bio-mensuels » consomment **bio depuis moins longtemps** que la moyenne des consommateurs bio : **8 ans** vs 12 ans.
- ✓ Leur consommation de produits bio n'a pas encore entraîné beaucoup de changements dans leurs habitudes alimentaires : 23% d'entre eux disent avoir changé leur comportement avec la Bio, contre 39% des consommateurs-acheteurs en moyenne.

### **Profil-type du « Bio-mensuel » :**

- ✓ **consommateur plus récent que la moyenne**
- ✓ **la Bio n'a pas encore entraîné beaucoup de changements dans ses habitudes**
- ✓ **en attente d'informations complémentaires sur la Bio**
- ✓ **consomme en moyenne 5 familles de produits bio différentes**

**Besoin d'informations complémentaires** Les « Bio-mensuels » ont une très bonne perception de l'agriculture bio et de ses produits, dont ils connaissent bien les signes, les qualités et les principes. Ils sont **99% à connaître le logo AB** (vs 93% des Français) et **51% le logo européen** (vs 42%). En premier lieu, 95% savent que la Bio **interdit l'utilisation des OGM** (vs 87% des Français). Ils déclarent majoritairement être **bien informés sur la Bio** (à 65% vs 35% des Français) mais ont besoin d'en savoir plus. Ils souhaiteraient, en particulier, obtenir des informations sur **l'origine des produits** (à 67% vs 59% des Français) et sur **les contrôles** (61% vs 52%).

**Des achats responsables** Les « Bio-mensuels » se distinguent également des Français en étant plus nombreux à privilégier les achats de **produits respectueux de l'environnement** : 36% souvent (vs 25% des Français) et 50% de temps en temps (vs 38%).

*La catégorie des « Bio-mensuels » réunit les Français consommant bio **au moins une fois par mois**. Les « Bio-mensuels » sont à l'image de la population française en moyenne.*



## Les Bio-occasionnels

*Des consommateurs désireux d'information complémentaire*

⇒ 21% des Français

✓ S'estimant à 50% insuffisamment informés sur la Bio, (vs 44% des Français), s'ils achètent peu de produits bio, c'est essentiellement parce qu'ils estiment que leur prix est trop élevé (83%) et qu'ils n'ont pas le réflexe d'en acheter (76%).

✓ Cependant, ils ont une bonne perception de la Bio. Ils sont 93%

à juger que la Bio contribue à préserver l'environnement (vs 86% des Français), 88% que les produits bio sont plus naturels (vs 83%) et 85% qu'ils sont meilleurs pour la santé (vs 80%).

✓ Les « Bio-occasionnels » sont particulièrement intéressés par des produits bio à l'école lorsqu'ils sont parents (85% en souhaitent vs 75% des Français).

### Profil-type du « Bio-occasionnel » :

- ✓ peu informé sur la Bio
- ✓ a cependant une bonne image de la Bio
- ✓ très demandeur de Bio pour ses enfants

## L'environnement entre progressivement dans leurs achats quotidiens

Les « Bio-occasionnels » achètent également peu souvent des produits respectueux de l'environnement et/ou du développement durable : seuls 3% disent les privilégier toujours contre 8% pour l'ensemble des consommateurs-acheteurs de bio et 16% souvent contre 25%. Ils sont une majorité à les privilégier de temps en temps (57% vs 38%).

Les « Bio-occasionnels » consomment bio moins d'1 fois par mois. Ils se situent dans toutes les catégories de la population française que ce soit en termes d'âge, de sexe, de profession ou de lieu d'habitation.

## Les Non-consommateurs :

### *Les désintéressés*

⇒ 36% des Français

- ✓ Les Non-consommateurs de produits bio sont de moins en moins nombreux : ils étaient 46% en 2003, ils sont 36% en 2012.
- ✓ Cette catégorie rassemble une grande part de **15-24 ans** (19% vs 15% des Français).

#### *Profil-type du « Non-consommateur » :*

- ✓ **désintéressé des problématiques alimentaires et environnementales**

### Des Français peu informés

Les Non-consommateurs s'estiment majoritairement **mal informés** sur la Bio (59% vs 44% des Français) et connaissent moins bien le logo AB (86% vs 93%) et le logo européen (29% vs 42%). Cependant, ils n'attendent pas d'information particulière sur la Bio.

### Des Français peu sensibles à leur environnement

**Peu intéressés par l'agriculture et l'alimentation** en général (32% vs 26% des Français), leurs **achats ne sont pas motivés par le respect de l'environnement** : 55% des Non-consommateurs déclarent ne jamais acheter de produits respectueux de l'environnement (vs 27% des Français).

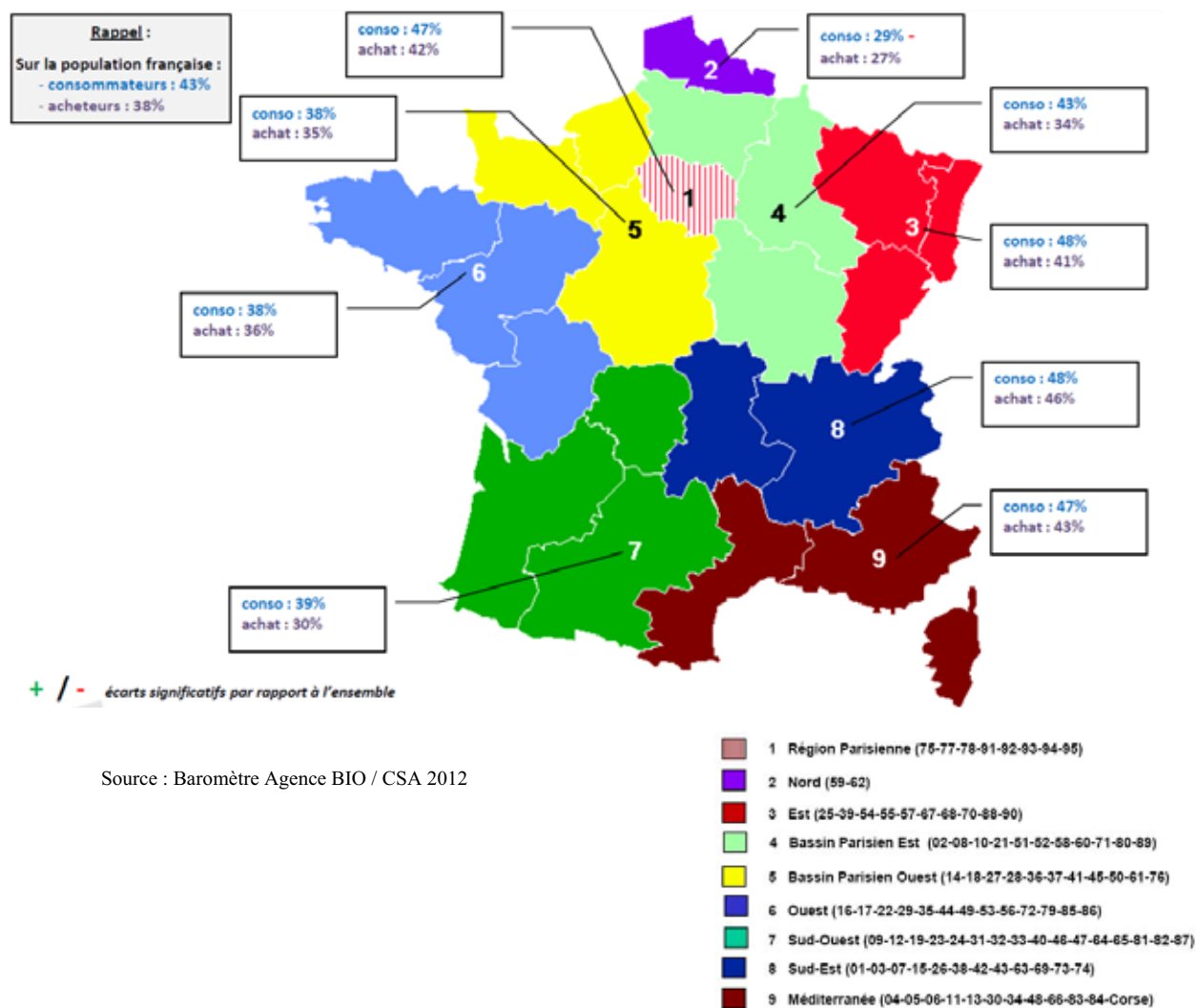
*Les Non-consommateurs rassemblent de nombreux **ouvriers** (21% des Non-consommateurs vs 14% des Français) et des **inactifs**, autres que retraités (20% vs 16%).*

*Ils sont sur-représentés dans les agglomérations de **2 000 à 20 000 habitants** (22% vs 17% des Français) et de **20 000 à 100 000 habitants** (20% vs 14%). Ils sont peu représentés dans les grandes agglomérations.*

## Consommation bio : toutes les régions concernées

Toutes les régions de France sont concernées par la consommation bio. Cependant, si l'on fait un tour de France de la consommation et des achats de produits bio, on avait davantage de chances de trouver des consommateurs et des acheteurs de produits bio fin 2012 :

- ✓ dans le **Sud-est** : **48% de consommateurs et 46% de foyers acheteurs** vs une moyenne nationale de 43% et de 38% en France,
- ✓ dans l'**Est** : **48% de consommateurs et 41% de foyers acheteurs**,
- ✓ dans la **zone méditerranéenne** : **47% de consommateurs et 43% de foyers acheteurs**,
- ✓ en **Île-de-France** : **47% de consommateurs et 42% de foyers acheteurs**.







Source : Baromètre Agence BIO / CSA 2012

2

# Rappel des chiffres clés de la bio en 2012

## La Bio 2011-2012 : quelques repères

	2011	Évolution 2012 vs 2011	2012*
<b>Surface cultivée en bio<sup>6</sup> :</b>	<b>975 141 ha</b> <i>soit 3,56% de la SAU nationale</i>		<b>Plus d'1 million ha</b>
• <b>Certifiées bio</b>	<b>699 300 ha</b>	<b>+22%</b>	<b>850 000 ha</b>
• <b>En conversion</b>	<b>275 841 ha</b>		
<hr/>			
<b>Opérateurs bio<sup>6</sup> :</b>	<b>35 271</b>		<b>36 750</b>
• <b>Exploitations bio :</b>	<b>23 135</b> <i>soit 4,5% des fermes françaises</i>	<b>+6%</b>	<b>24 400</b>
• <b>Transformateurs et distributeur bio</b>	<b>12 136</b>	<b>+2%</b>	<b>12 350</b>
<hr/>			
<b>Marché<sup>7</sup> :</b>	<b>3,9 milliards d'€</b> <i>soit 2,4% du marché alimentaire total</i>		<b>Prévision de l'ordre de 4,1 milliards d'€</b>
• <b>Consommation à domicile :</b>	<b>3,75 milliards d'€</b>		
• <b>Restauration collective :</b>	<b>158 millions d'€</b>		
<hr/>			
<b>Approvisionnement extérieurs<sup>2</sup> :</b>	<b>32%</b>		<b>Moins de 30%</b>

<sup>6</sup> Source : Agence BIO / OC

<sup>7</sup> Source : Agence BIO / AND-i

\* Chiffres 2012 provisoires établis à partir des données des Organismes Certificateurs – Analyses détaillées en cours

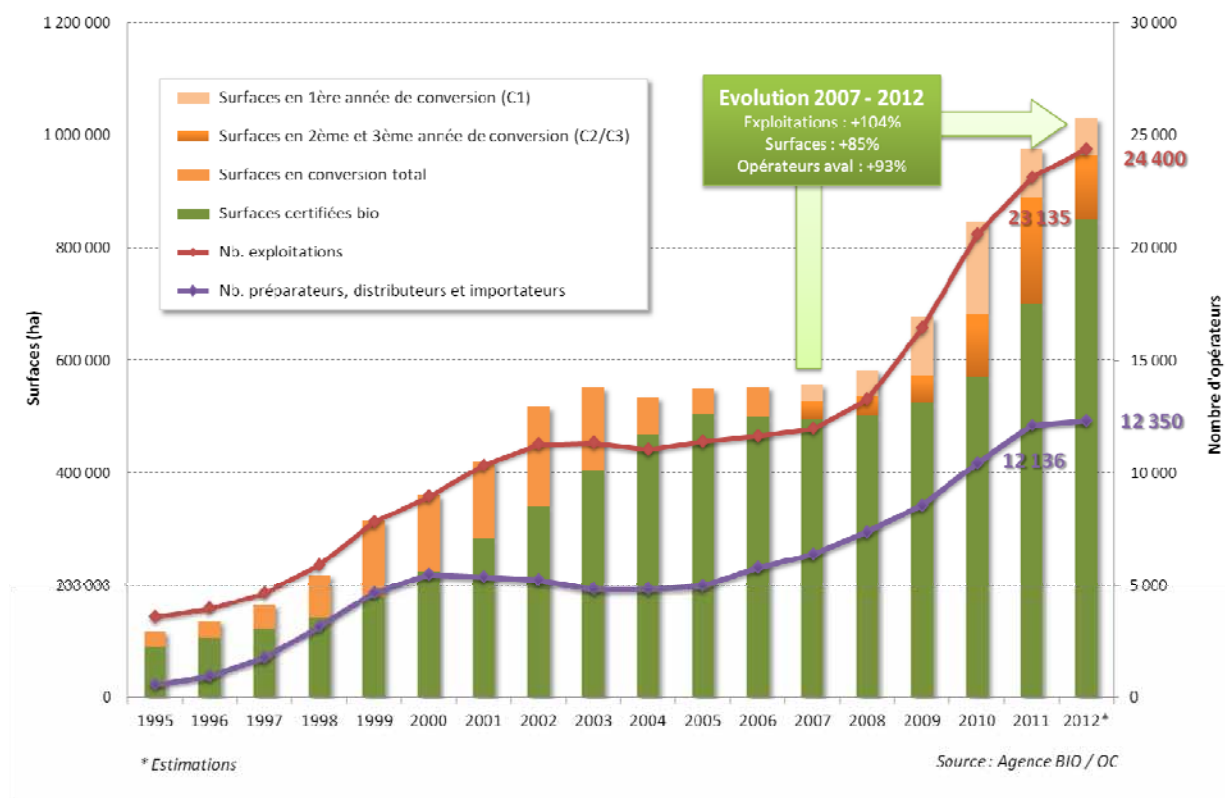
## Evolution du secteur de l'agriculture biologique en 2012

### La barre du million d'hectares cultivés en bio franchie en 2012

D'après les premières estimations de l'Agence BIO effectuées début 2013, les surfaces cultivées en France en 2012 selon le mode de production biologique ont augmenté de 6% par rapport à l'année précédente. Elles s'étendraient sur 1 030 000 ha au 31/12/2012, ce qui correspond à **3,8% de la SAU française**<sup>8</sup>.

Les surfaces en conversion représentent désormais de l'ordre de 180 000 ha, soit 17% de la surface bio totale.

Evolution du nombre d'opérateurs et des surfaces en mode de production biologique de 1995 à 2012



Après deux années record en termes de conversion, les surfaces certifiées ont augmenté de **22% entre 2011 et 2012**. Au total, entre 2008 et 2013, les surfaces certifiées bio auront augmenté de 500 000 ha.

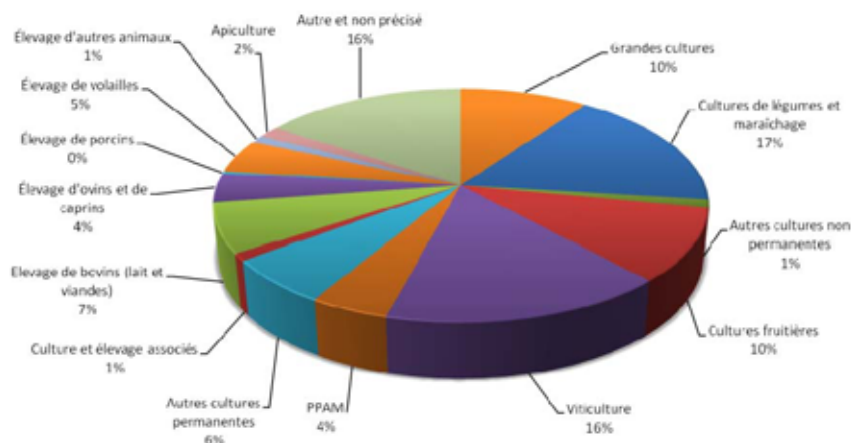
L'augmentation des surfaces arrivées au terme de la période de conversion est encore plus importante dans des secteurs comme la vigne où plus de la moitié des surfaces bio était en conversion de 2009 à 2011.

<sup>8</sup> D'après SAU France métropolitaine+DOM du Recensement Agricole 2010 - Agreste

## Doublment du nombre de producteurs bio en 5 ans

Le nombre de producteurs bio a augmenté de 6% en 2012 par rapport à 2011, et a plus que doublé depuis fin 2007. Fin 2012, plus de 24 400 producteurs étaient engagés en bio, portant la part des exploitations bio dans l'ensemble des exploitations agricoles françaises à 4,75%.

Activité principale des nouveaux producteurs engagés en 2012



Source: Agence BIO / OC

### L'emploi dans les exploitations agricoles bio (Recensement Agricole 2010)

A la date du recensement agricole, le total des emplois en exploitation biologique représentait 5,8% du temps de travail dans l'agriculture française, qu'il soit familial, salarié-permanent ou saisonnier (soit 42 900 UTA).

Au vu des nouveaux engagements depuis le 1er septembre 2010, l'emploi en exploitations agricoles biologiques représentait en 2012 plus de 57 000 emplois en équivalent temps plein (UTA), soit de l'ordre de **7% de la main d'œuvre agricole française**.

Selon le recensement agricole 2010, en 2009/2010 le contenu en emploi des exploitations bio est de 59% supérieur à la moyenne générale. Les exploitations bio génèrent plus d'emplois que les exploitations conventionnelles : 2,4 Unités de Travail Annuel (UTA) en bio contre 1,5 en moyenne.

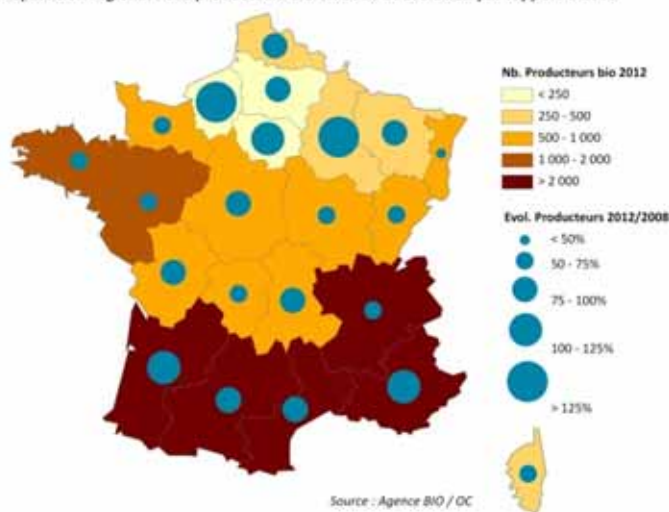
En 2012, **l'engagement des opérateurs de l'aval de la filière** (préparateurs, distributeurs et importateurs) s'est poursuivi à un rythme moins important que pour les producteurs : +2% par rapport à fin 2011, soit 12 350 opérateurs engagés. Au total, **36 750 opérateurs étaient engagés en bio fin 2012**.

## Une dynamique de croissance dans toutes les régions

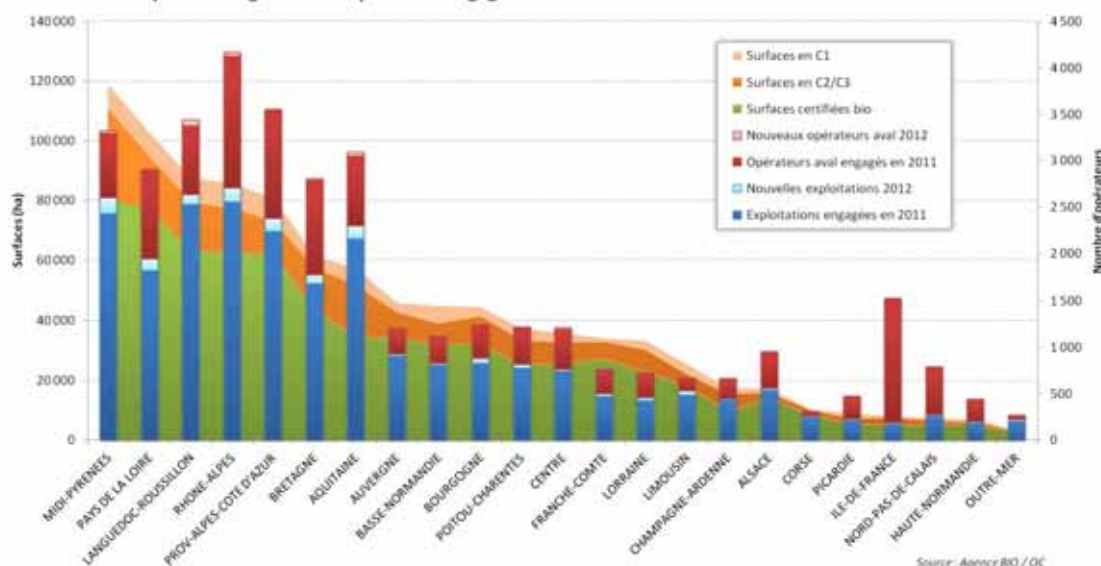
En 2012, l'évolution du nombre de producteurs engagés en bio (conversions et installations) a été positive dans toutes les régions françaises.

Les régions du sud de la France (Rhône-Alpes, Languedoc- Roussillon, Midi-Pyrénées, Aquitaine et PACA) rassemblent plus de la moitié des producteurs bio français ; plus des 2/3 avec les Pays de Loire et la Bretagne.

Répartition régionale des producteurs bio en 2012 et évolution par rapport à 2008



Répartition régionale des opérateurs engagés en bio en 2012 et des surfaces cultivées en bio en 2011



### Rappel : palmarès régional 2011

Nb. Producteurs 2011	Surfaces Bio + conversion 2011	Part dans la SAU totale en 2011	Nb. Préparateurs et Distributeurs 2011
RHÔNE-ALPES	2 554	PROV-ALPES-COTE D'AZUR	1 402
LANGUEDOC-ROUSSILLON	2 532	LANGUEDOC-ROUSSILLON	1 275
MIDI-PYRENEES	2 428	CORSE	1 147
PROV-ALPES-COTE D'AZUR	2 242	RHÔNE-ALPES	1 007
AQUITAINE	2 161	MIDI-PYRENEES	958
PAYS DE LA LOIRE	1 821	ALSACE	738
BRETAGNE	1 686	FRANCHE-COMTE	727
AUVERGNE	907	PAYS DE LA LOIRE	688
BOURGOGNE	829	AQUITAINE	506
BASSE-NORMANDIE	807	BRETAGNE	422
POITOU-CHARENTES	774	BASSE-NORMANDIE	392
CENTRE	741	AUVERGNE	382
ALSACE	536	BOURGOGNE	361
LIMOUSIN	488	LORRAINE	283
FRANCHE-COMTE	475	OUTRE-MER	276
CHAMPAGNE-ARDENNE	430	BOURGOGNE	256
LORRAINE	425	POITOU-CHARENTES	250
NORD-PAS-DE-CALAIS	261	CORSE	236
CORSE	251	PICARDIE	233
PICARDIE	213	ILE-DE-FRANCE	206
OUTRE-MER	205	NORD-PAS-DE-CALAIS	134
HAUTE-NORMANDIE	191	HAUTE-NORMANDIE	48
ILE-DE-FRANCE	178	OUTRE-MER	30
		PICARDIE	



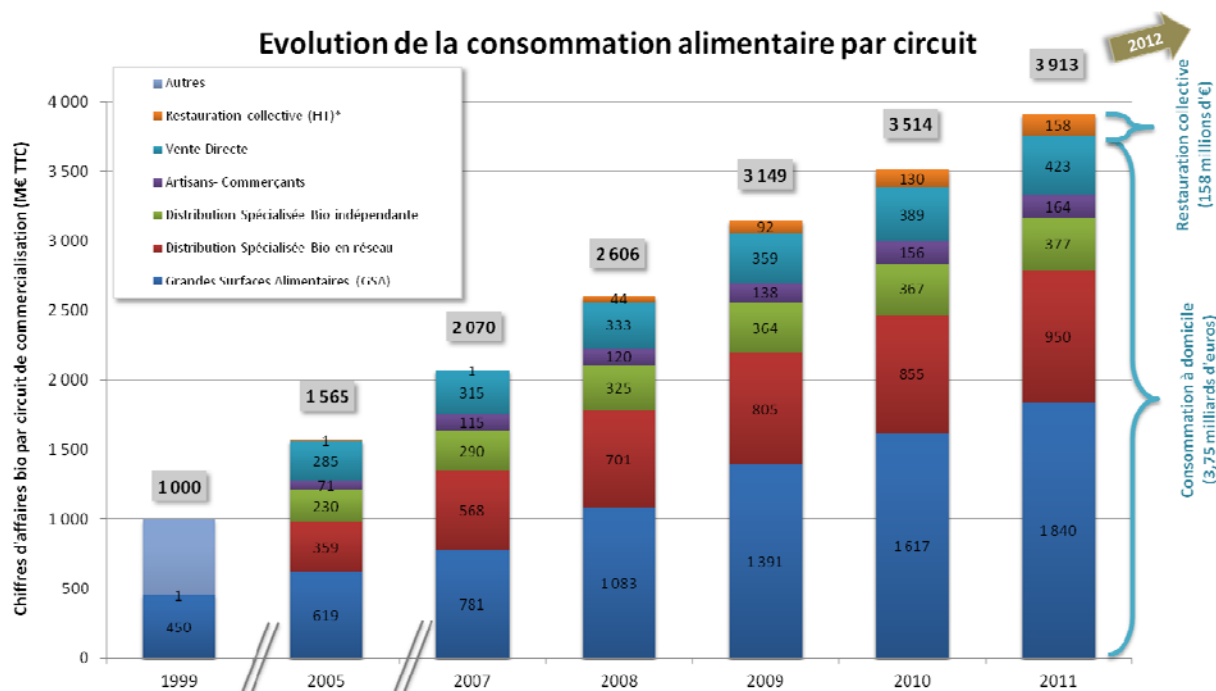
## Un marché alimentaire bio de l'ordre de 4,1 milliards d'euros en 2012

### **RAPPELS** : Des ventes en croissance dans tous les circuits de distribution et toutes les catégories de produits en 2011

La consommation à domicile des ménages s'est élevée à 3,75 milliards d'euros TTC en 2011. Elle a presque doublé par rapport à 2007 (2 milliards d'euros). Le marché de l'alimentation bio a atteint 2,4% du marché alimentaire total (contre 1,3% en 2007). La part de marché des produits bio est plus ou moins importante suivant les secteurs. Elle a dépassé 10% s'agissant du lait et des œufs, et atteint près de 6% pour les 14 fruits et légumes les plus consommés en France. Entre 2010 et 2011, les achats par le consommateur final ont progressé de 11%. Les prix ont été, en moyenne, stables.

Les achats de produits ou ingrédients bio en restauration collective ont atteint 158 millions d'euros (HT) en 2011, en augmentation de 21% par rapport à 2010.

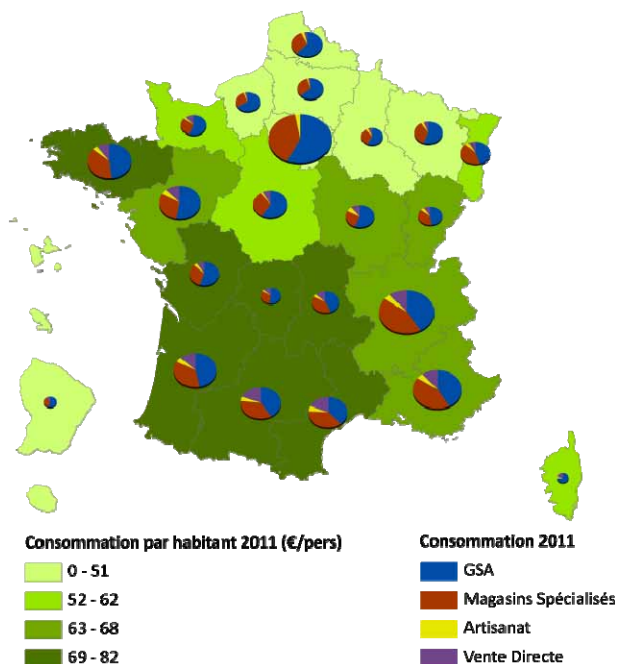
L'ensemble porte la consommation totale de produits bio à plus de 3,9 milliards d'euros (non compris les achats effectués dans le cadre de la restauration commerciale qui s'implique de plus en plus).



\* : seule la valeur (HT) des achats de produits ou ingrédients servis en restauration collective est prise en compte (Agence BIO - CSA)

Source : Agence BIO / AND i - 2011

Répartition régionale et par circuit de distribution de la consommation à domicile de produits biologiques en 2011



Source : Agence BIO / AND-i

Une première estimation de la répartition de la consommation à domicile de produits biologiques par région ramenée à la population fait ressortir des écarts importants. La Bretagne a une dépense moyenne par habitant plus de 2 fois supérieure à celle du Nord-Pas de Calais.

La place des différents circuits de distribution est également variable à l'échelle régionale. En Rhône-Alpes, PACA et Alsace, plus de 40% des achats de produits bio sont réalisés dans les réseaux spécialisés. En Corse, Haute-Normandie et Picardie, plus de 60% des achats sont effectués dans la grande distribution. La vente directe représente environ 20% de la commercialisation en Corse, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon.

Suivant les régions, les catégories de produits peuvent être plus ou moins présentes, en relation notamment avec l'offre régionale.

L'évaluation du marché total des produits bio pour 2012 est en cours. Sur la base des analyses provisoires à partir des sources disponibles, **le taux de croissance de l'ensemble des ventes de produits bio**, en moyenne, tous circuits de distribution et tous secteurs de produits confondus (y compris en restauration collective) devrait être **de l'ordre de 5% sur l'année 2012**.

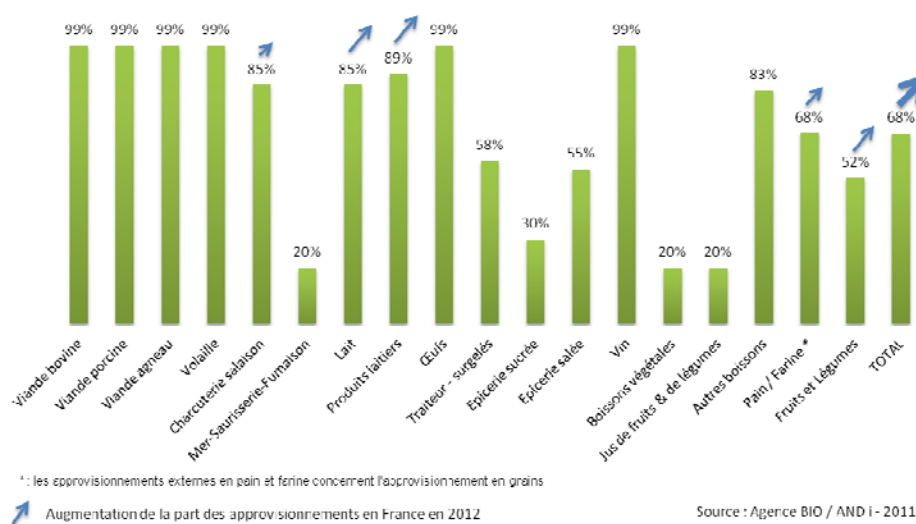
## Les approvisionnements en France gagnent du terrain

Les approvisionnements à l'extérieur de la France sont plus ou moins développés suivant les secteurs. Depuis 2010, la part des produits bio provenant de l'extérieur du pays est en baisse.

**Les approvisionnements externes sont passés, tous produits confondus y compris exotiques, de 38% en 2009 à 35% en 2010 puis 32% en 2011.** Ils sont composés :

- de produits exotiques : 31% (bananes, autres fruits exotiques, café, thé, cacao...) venant de pays tiers à l'Union européenne ;
- des productions pour lesquelles la France n'a pas d'atout particulier : 31% (agrumes, soja, aquaculture, légumes méditerranéens, divers produits d'épicerie) ;
- des achats extérieurs relais, portant sur des produits pour lesquels la France a une forte vocation naturelle, mais manque conjoncturellement de volume : 38% (céréales et fruits et légumes tempérés frais ou transformés).

**Part des produits bio consommés en France et venant de France, en 2011**



**En 2012, d'après les premières estimations, la part des approvisionnements extérieurs est passée sous la barre des 30%.** L'augmentation de la part des approvisionnements en France est notamment significative dans le secteur du lait et des produits laitiers (plus de 10 points en 2011 par rapport à 2010) et le secteur des fruits et légumes (plus de 15 points en 2 ans). Le développement de la production en France va donc de plus en plus permettre de satisfaire les attentes des consommateurs avec des produits de proximité, le plus possible.

La France est également exportatrice de produits biologiques. **En 2011, au moins 1150 entreprises ont vendu, ne serait-ce qu'une petite partie de leur production, dans d'autres pays de l'UE que la France,** dont 567 qui vendent également dans des pays tiers à l'UE. Ces ventes à l'extérieur de France ont été estimées à 192 millions d'euros au stade de gros (8% du chiffre d'affaires global), dont près de la moitié constituée de vins bio.

3

# 2013 : la Bio sur tous les fronts

## 50<sup>EME</sup> SALON DE L'AGRICULTURE : 120 M<sup>2</sup> DEDIES A LA BIO AVEC DE NOMBREUSES RENCONTRES ET ANIMATIONS

L'Agence BIO participe à la 50<sup>ème</sup> édition du Salon International de l'Agriculture, du 23 février au 3 mars 2013, au Parc des Expositions de la Porte de Versailles à Paris.

L'Agence BIO et ses membres animeront un espace de 120 m<sup>2</sup> situé dans le pavillon 4, hall consacré aux services et métiers de l'Agriculture, stand A30, à proximité du Ministère en charge de l'agriculture et du stand de la Drôme.

L'espace Bio proposera un programme complet de rencontres professionnelles et d'animations qui s'adressera à la fois aux professionnels et au grand public.

Les visiteurs (adultes et enfants) trouveront ainsi des réponses aux questions qu'ils se posent sur la Bio : sur les techniques, les principes et ses valeurs. Les professionnels souhaitant convertir leurs exploitations à l'agriculture biologique accéderont, quant à eux, aux informations dont ils ont besoin.

Le Séminaire International, rendez-vous annuel réunissant des experts de la Bio internationaux, fera un état des lieux de différents marchés et stratégies adoptées en faveur du développement de l'agriculture biologique selon les pays.

*Cette participation s'inscrit dans le cadre de la campagne triennale d'information et de promotion des produits biologiques 2012-2014, qui fait l'objet d'un cofinancement de l'Union européenne.*

### Nombreuses rencontres et animations thématiques au programme

#### - Les rencontres professionnelles « les clefs de la Bio »

Tout au long du salon, des professionnels seront présents sur le stand de l'Agence BIO pour répondre aux questions du public à la recherche d'informations spécifiques, avec des orientations privilégiées certains jours.



## - Les animations de découverte « Saveurs et Couleurs bio de saison »

Chaque jour, de nombreuses animations sur l'agriculture biologique s'adresseront à tous les publics :

- des ateliers culinaires « **la cuisine bio de saison** », animés par des chefs pour manger bio et équilibré à chaque repas, pour tous les budgets ;



- un **pôle animation élevage bio**, animé par des professionnels de l'élevage en partenariat avec la Commission Bio d'INTERBEV, invitera les visiteurs à découvrir les principes de l'élevage bio, notamment l'alimentation et le bien-être animal en agriculture biologique;

- un **pôle animation « Pains bio »** qui permettra aux visiteurs de découvrir la fabrication du pain bio et ses spécificités : des céréales bio transformées en farine jusqu'au pain bio final, en présence de meuniers et de boulangers bio ;

- des **dégustations de produits bio et des démonstrations de savoir-faire** (atelier de greffage d'arbres fruitiers, ateliers huiles...) avec la participation de producteurs et d'entreprises bio ;



- un **jeu concours** pour les adultes et les enfants qui invitera les visiteurs à rechercher en famille les réponses aux questions à travers les informations communiquées sur le stand, avec, à gagner : des jeux de société pour les enfants et des paniers gourmands de produits bio ;

- **des apéros bio**, chaque jour à partir de 17h, un moment convivial de rencontres et de découvertes des saveurs de la bio autour d'un apéro gourmand 100% bio ;



- des **goûters bio** avec des animations sur le goût et la bio pour les enfants vers 16h ;

- des **projections**, avec notamment la diffusion tout au long de la journée, des films de la « **Minute Bio** ».

Abordés sous l'angle de reportages sur le terrain, avec de nombreux témoignages de professionnels de la bio (producteurs, transformateurs, distributeurs, cuisiniers en restauration scolaire, formateurs, consommateurs, représentants d'organismes de contrôles,...), les 30 programmes courts apportent de l'information de fond sur l'agriculture biologique et ses filières.



## Séminaire International, le jeudi 28 février : La Bio en Europe et dans le monde

La 8<sup>ème</sup> édition du Séminaire International de l'Agence BIO aura lieu dans le cadre du Salon de l'Agriculture le jeudi 28 février, salle Lyra, Hall 7.2. Son thème : *La Bio en Europe et dans le monde*.

En effet, de 1999 à 2010, la surface mondiale cultivée selon le mode biologique a été multipliée par 3,5, atteignant 37,3 millions d'hectares. Dans le même temps, le marché alimentaire bio mondial a plus que quadruplé, s'élevant à 60,9 milliards \$ en 2010, soit 45,4 milliards €.

Un quart des surfaces mondiales se trouvent dans l'Union européenne, deuxième marché bio mondial, derrière les Etats-Unis. La situation est très contrastée suivant les territoires, les ambitions de développement aussi.

Dans un contexte marqué notamment par :

- le lancement par la Commission européenne d'un processus d'évaluation des vingt premières années de la réglementation européenne,
- les négociations pour la réforme de la politique agricole commune,
- des initiatives et orientations variables d'un pays d'Europe à l'autre,
- et, en France, le lancement par le Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt des concertations nationales et régionales en vue d'un nouveau programme pour le développement de l'agriculture biologique: "Ambition 2017", qui sera mis en œuvre conjointement avec les régions qui le souhaitent,

L'Agence BIO organise son huitième séminaire international afin notamment de:

- faire le point sur les principales évolutions observées dans l'Union européenne et dans le monde, tant en termes de politiques publiques en faveur du développement de l'agriculture biologique qu'en termes de consommation et de production,
- identifier les perspectives d'évolution des filières bio,
- faire ressortir les facteurs de développement dans chacun des pays et les éventuels freins à lever.

Il est destiné à toutes les personnes œuvrant en faveur du développement de l'agriculture biologique, en particulier dans les collectivités territoriales, les organismes professionnels, les entreprises de production, de transformation et de distribution, les instituts de recherche et techniques, les associations de consommateurs, les journalistes, etc.

## Programme du séminaire international

- 9h00**      **Accueil**
- 9h30**      **Ouverture**  
par François Thiery, **Président de l'Agence BIO**
- 9h45**      **Intervention de Stéphane Le Foll, Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt**
- 10h15**     **La dynamique de développement de la bio dans l'Union européenne et dans le monde : nouveautés et perspectives**  
avec la participation de :
- Elisabeth Mercier, **Directrice de l'Agence BIO,**
  - Nadia El-Hage Scialabba, Senior Officer, Organic Agriculture Programme Natural Resources Management and Environment Department à la **Food and Agriculture Organization of the United Nations,**
  - Joao Onofre, Chef de l'Unité Agriculture Biologique à la **Commission européenne.**
- 11h45**     **Questions-réponses**
- 12h30**     **Pause bio**
- 14h00**     **Expériences européennes et visions de l'avenir**  
avec la participation de :
- Werner Lampert, pionnier de la filière biologique **autrichienne,**
  - Jan Plagge, Président de **Bioland,**
  - Arie Van den Brand, membre d'organisations bio aux **Pays-Bas** et au plan international,
  - Andrea Ferrante, Délégué aux affaires internationales de l'**AIAB (Associazione Italiana per l'Agricoltura Biologica)** et Vice-Président de l'**International Federation of Organic Agriculture Movements UE.**
- 16h00**     **Questions-réponses**
- 16h30**     **Conclusions générales et clôture**
- 17h00**     **Fin du séminaire**

*Interprétariat Français-Allemand-Anglais*



## 2<sup>E</sup> EDITION DU CONCOURS PHOTO DE L'AGENCE BIO « LES TERROIRS BIO DES REGIONS DE FRANCE »

Face au succès remporté par sa première édition, l'Agence BIO lancera prochainement la deuxième édition du concours photographique : « Les Terroirs Bio des régions de France ».

Ce concours sera ouvert à toutes les personnes intéressées par l'agriculture biologique, les femmes et les hommes qui la développent.

Les participants auront jusqu'au 16 avril 2013, 14h pour présenter une série de 6 clichés témoignant de la vie de la Bio dans les régions, à travers ses acteurs, ses métiers, ses techniques et la diversité de ses produits. Au maximum, les œuvres de 15 candidats seront présélectionnées par un jury constitué notamment de photographes et de représentants de l'Agence BIO.



Les 3 lauréats, sélectionnés d'une part par le jury professionnel (1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> prix), d'autre part, par le public (3<sup>ème</sup> prix), se verront remettre un montant total de 4 500 euros.

Les compositions présélectionnées seront soumises au vote du public lors d'une exposition qui se tiendra dans le cadre du Printemps BIO, première quinzaine de juin.

Pour concourir et consulter le règlement dans son intégralité, rendez-vous sur le site internet de l'Agence BIO dès le 18 février 2013 :

**[www.agencebio.org](http://www.agencebio.org)**

### Retour sur « Terroirs Bio des régions de France » 2012 : une très belle moisson de photos

La première édition du Concours Photo de l'Agence BIO a distingué trois lauréats :

- Matthieu Chanel, pour « Regards de paysans bio »
- Richard Tremblay, pour « Les dessous des légumes Bio de Provence »
- Fabien Causeret, pour « La vigne bio partage ses terres »

Retrouvez leurs œuvres sur le site Internet de l'Agence BIO et le Blog de la Bio !

## « LES PETITS REPORTERS DE LA BIO » LES ELEVES METTENT LA BIO A LA UNE

L'Agence BIO propose aux élèves de créer un reportage sur le thème « Manger BIO, c'est dans ma nature » : ils ont jusqu'au 30 mars pour participer !

Encadrés par leurs professeurs des écoles, en lien avec le responsable du restaurant scolaire de l'école, les élèves des classes du CE1 au CM2 sont invités à participer à un grand concours, en réalisant un reportage exclusif sur le thème « Manger Bio, c'est dans ma nature », sous la forme d'un magazine (1 magazine par classe).

Ils pourront traiter des sujets de leur choix, à l'image des thèmes suivants : la bio dans mon restaurant scolaire, les fruits et légumes de saison bio, du blé au pain bio, l'élevage bio, de la vache au yaourt bio, la bio dans ma région, et bien d'autres encore !

Du 15 novembre 2012 au 30 mars 2013

**CONCOURS  
LES PETITS REPORTERS  
DE LA BIO !**

JEU CONCOURS\* NATIONAL POUR LES ENFANTS DU CE1 AU CM2  
avec le soutien de leurs professeurs des écoles  
sur le thème :  
" Manger BIO, c'est dans ma nature "

A gagner : Un Atelier Gourmand Bio pour toute une classe dans son école, avec la participation d'un chef bio !  
14 autres classes gagneront un goûter bio organisé dans leur école.

Plus d'infos sur : [www.agencebio.org](http://www.agencebio.org)  
L'Agence Bio est la plateforme nationale d'information et d'actions pour le développement de l'agriculture biologique

Contact : [concourspetitsreportersbio@sopexa.com](mailto:concourspetitsreportersbio@sopexa.com)

Logos : Union Européenne, Agence Bio, France, Agence Bio, AB

Le jeu concours se déroule jusqu'au 30 mars 2013 inclus. Le jury se réunira courant avril 2013. Il sera composé d'un représentant du monde de l'enseignement, d'un parent d'élève, de membres de l'Agence Bio, et de 2 enfants de classes de CM1/CM2 et CE1/CE2. Il sélectionnera les 15 meilleurs magazines – dont le magazine gagnant – sur la base des critères suivants : le choix du titre, la créativité et l'originalité du magazine, l'intérêt généré par la conception, la compréhension de la bio, la clarté des textes et enfin la qualité des illustrations (dessins, photographies réalisés par les enfants...)

La classe gagnante participera à un Atelier Gourmand Bio dans son école, animé par un chef. Les 14 autres classes sélectionnées par le jury gagneront un goûter bio. Il sera organisé à l'école par l'Agence Bio et ses partenaires régionaux.



Les restaurants scolaires sont de plus en plus nombreux à introduire des produits biologiques ou à souhaiter le faire. En 2012, 73% d'établissements du secteur de l'enseignement ont déclaré proposer des produits biologiques à leurs convives (contre 61% en 2011). Ils sont suivis du secteur du travail, avec 53% d'établissements (contre 44% en 2011), puis du secteur de la santé et du social, avec 29% des établissements (contre 23% en 2011)<sup>9</sup>.

De nombreuses actions sont régulièrement mises en place afin d'accompagner la démarche d'introduction des produits bio en restauration collective et de sensibiliser le personnel et les convives sur l'agriculture biologique et ses produits.

Afin de conforter et d'amplifier ce mouvement, le programme « Manger Bio, c'est dans ma nature » a été lancée auprès des responsables et du personnel de la restauration scolaire d'une part, des élèves des classes du CE1 au CM2 et de leurs professeurs d'autre part, en associant autant que possible les deux démarches.

Outre le concours « Les Petits Reporters de la Bio », les gestionnaires de la restauration collective ont la possibilité, depuis la rentrée 2012-2013, de commander des kits d'animation pour les salles de restauration. Ces kits comprennent notamment une affiche, guirlande, de la signalétique, des 200 dépliants à remettre aux enfants et « Le mémo bio en restauration collective » destiné aux professionnels.



Pour plus d'information et commander un kit ou télécharger les éléments en haute définition : [www.agencebio.org](http://www.agencebio.org)

<sup>9</sup> L'ensemble des données de l'observatoire 2012 des produits biologiques en restauration collective est issu de l'enquête Agence Bio/CSA réalisée du 26 au 30 mars 2012 auprès de 406 responsables des achats d'établissements de la restauration collective représentatifs de l'ensemble des opérateurs du secteur en France (hors établissements sociaux, structures collectives de loisirs et communautés religieuses).

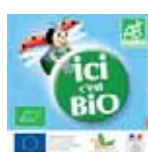
## LES DOCUMENTS D'INFORMATION LIBREMENT TELECHARGEABLES SUR LE « KIOSQUE BIO »

De nombreux documents d'information sur l'agriculture biologique et ses produits sont mis à disposition des professionnels tout au long de l'année, et notamment pendant le Printemps BIO ([www.printempsbio.com](http://www.printempsbio.com)) : affiches, dépliants, cartes postales, autocollants, guirlandes, calendrier des saisons, kits pédagogiques...

Ces documents sont désormais directement téléchargeables via le nouveau « Kiosque Bio » :

<http://outilsdecom.agencebio.org>

Ils peuvent être imprimés et utilisés par les professionnels, dans le respect d'une **charte d'utilisation**.



Stop-rayons



autocollant



dépliants adultes



dépliants enfants



## « LA MINUTE BIO » EN 2013, AVEC TROIS NOUVEAUX EPISODES

Les Minutes BIO, ce sont des programmes courts qui abordent la Bio sous l'angle de reportages sur le terrain avec de nombreux témoignages de professionnels de la bio (producteurs, transformateurs, distributeurs, cuisiniers, formateurs, consommateurs, représentants d'organismes de contrôles,...). En 2013, la série, déjà composée de 30 films, va s'enrichir de trois nouveaux épisodes.

L'ensemble des épisodes existants ainsi que les trois épisodes inédits seront diffusés sur M6 d'avril à juillet 2013. Des chroniques radio viendront également compléter le dispositif en mai et en juin prochain.

**Les 30 épisodes précédents sont visibles sur [www.agencebio.org](http://www.agencebio.org)**

### Tous les épisodes précédents :

- Produits bio : de la ferme bio à la restauration collective
- Les enfants font la cuisine chez un chef bio
- L'élevage, la boucherie bio : des métiers d'avenir
- Les fruits et légumes bio appréciés des grands chefs
- La biodiversité, à travers une ferme-auberge en polyculture-élevage
- Un élevage de vaches laitières et fabrication de fromage bio
- La viticulture bio : une filière dynamique, pour la terre et le plaisir
- Les plantes à parfum, aromatiques et médicinales bio : une grande diversité pour des usages multiples
- Un élevage ovin bio
- Les huiles biologiques, une grande diversité de saveurs à découvrir
- La conversion en agriculture biologique
- Le pain biologique
- Des produits bio de saison et de proximité
- Des normes élevées de bien-être animal
- L'innovation en agriculture biologique
- Produits bio : repères et garanties
- Les contrôles sur les exploitations bio
- La Bio : source de vitalité en milieu rural
- La diversité des produits biologiques
- Bio : les chefs s'y mettent !
- Des sols vivants et fertiles
- Manger bio en restauration scolaire
- Les contrôles dans une entreprise de transformation bio
- Le respect de la biodiversité
- La consommation des produits biologiques
- Le respect de la qualité de l'eau
- Les formations en agriculture biologique
- La Bio, créatrice d'emplois
- La viticulture biologique
- L'agriculture biologique : une démarche d'avenir



## LA BIO PRES DE CHEZ VOUS : L'ANNUAIRE DES PROS DE LA BIO, 35 000 OPERATEURS REPERTORIES

L'Agence BIO propose deux façons d'accéder à son annuaire : sur internet et sur mobile. Les deux versions de l'annuaire recensent plus de 35 000 opérateurs notifiés en agriculture biologique. Des accès directs permettent de lister rapidement les agriculteurs, préparateurs, distributeurs ou importateurs par métiers en UE et hors UE. Les professionnels de la Bio sont répertoriés par région et département. Des critères de tri supplémentaire donnent la possibilité de rechercher les opérateurs en vente directe ou les fournisseurs de produits bio pour la restauration collective par exemple.

### Sur le site internet : [www.agencebio.org](http://www.agencebio.org)

- Aller sur [www.agencebio.org](http://www.agencebio.org)
- Cliquer en bas à droite sur le lien « annuaire des professionnels »
- Sélectionner dans la liste l'opérateur recherché (producteurs, distributeurs...)
- Définir sa région et son département
- Faire une recherche avancée en précisant le type de produit recherché
- Cliquer sur « Rechercher » pour lancer votre recherche



### Sur mobile : [www.annuairebio.mobi](http://www.annuairebio.mobi)

Le site est accessible depuis n'importe quel smartphone. Il permet de trouver un professionnel autour d'un point donné et trace l'itinéraire par géo-localisation ou via une adresse renseignée.

- Se connecter avec Smartphone et renseigner l'adresse de l'annuaire de la bio : [www.annuairebio.mobi](http://www.annuairebio.mobi)
- Sélectionner dans la liste l'opérateur que vous cherchez (producteurs, transformateurs...)
- Renseigner la proximité de la recherche : « Autour de moi » ou « Ailleurs en France »
- Puis lancer la recherche



## LES PROCHAINS GRANDS RENDEZ-VOUS

- **Biofach : 13 au 16 février 2013**, à Nuremberg  
Le pavillon France à Biofach regroupera 96 exposants et 9 régions, sur un espace de 1032m<sup>2</sup>. L'Agence BIO sera présente pour la durée du salon pour échanger avec les exposants et les visiteurs qui le souhaitent.  
Stand accueil Pavillon FRANCE / SOPEXA : Hall 1 - International / stand n° 1-410f.  
[www.biofach.de](http://www.biofach.de)
- **Salon International de l'Agriculture, 23 février au 3 mars 2013** à Paris – Porte de Versailles  
L'Agence BIO sera présente avec un stand de 120m<sup>2</sup>, Hall 4, allée A, stand 40.  
[www.salon-agriculture.com](http://www.salon-agriculture.com)
- **Séminaire international de l'Agence BIO, organisé dans le cadre du SIA : 28 février 2013**, salle Lyra, Pavillon 7.2 : « La Bio en Europe et dans le Monde »
- **Printemps BIO**, première quinzaine de juin dans toute la France  
[www.printempsbio.com](http://www.printempsbio.com)
- **Rencontres nationales Printemps BIO : 11 juin 2013**, à Toulouse
- **Tech&Bio : 18 et 19 septembre 2013**, dans la Drôme
  - **Assises de la Bio** organisées dans le cadre du Salon  
[www.tech-n-bio.com](http://www.tech-n-bio.com)
- **Sommet de l'Élevage : 2 au 4 octobre 2013**, à Cournon  
[www.sommet-elevage.fr](http://www.sommet-elevage.fr)
- **Natexpo : 20 au 22 octobre 2013**, à Paris  
[www.natexpo.com](http://www.natexpo.com)
- **Marjolaine : 9 au 17 novembre**, à Paris  
[www.salon-marjolaine.com](http://www.salon-marjolaine.com)
- **Salon des Maires et des Collectivités Locales : 19 au 21 novembre**, à Paris
  - Stand d'information Agence BIO
  - Conférence sur l'agriculture biologique dans le cadre du salon  
<http://smcl.salons.groupemoniteur.fr>

4

## LES FONDAMENTAUX DE LA BIO



© Concours photos « Les Terroirs bio des régions de France », organisé par l'Agence BIO - Nicolas TUCAT



## LA BIO DANS L'UNION EUROPÉENNE : UNE RÉGLEMENTATION HARMONISÉE

### Nouveaux règlements européens : les principes de la Bio respectés

La nouvelle réglementation européenne est entrée en vigueur dans les pays membres depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009. Elle vise notamment à offrir une meilleure lisibilité au consommateur, à renforcer le processus d'harmonisation entre les États membres et à faciliter l'identification de l'origine des produits.

Cette nouvelle réglementation maintient les fondamentaux de la Bio, liés aux principes d'interdiction d'utilisation :

- de produits chimiques de synthèse,
- d'OGM et de dérivés d'OGM,
- de traitements ionisants.

#### En savoir plus :

Officiellement reconnue par les Pouvoirs publics français depuis la loi d'orientation agricole de 1980, l'agriculture biologique a fait l'objet de cahiers des charges nationaux avant d'être régie au plan européen (règlement (CEE) n°2091/92 du Conseil du 24 juin 1991).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, les opérateurs bio européens disposent d'une nouvelle réglementation harmonisée (règlement cadre (CE) n°834/2007 du Conseil du 28 juin 2007 et règlement d'application (CE) n°889/2008 de la Commission du 5 septembre 2008).

Les textes complets ainsi que des guides de lecture sont disponibles sur :

- ✓ le site de l'Agence Bio ([www.agencebio.org](http://www.agencebio.org)),
- ✓ le site du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire ([www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr)) ;
- ✓ le site de l'INAO ([www.inao.gouv.fr](http://www.inao.gouv.fr)).

## Harmonisation des normes et transparence pour le consommateur

En janvier 2009, un nouveau pas a été franchi pour harmoniser et étendre les normes au plan européen, rendant le système plus transparent pour les consommateurs. Dans tous les domaines concernés par la réglementation européenne, les cahiers des charges nationaux encore applicables pour les produits animaux ont été abrogés. C'est le cas du cahier des charges français qui subsiste cependant pour les produits non couverts, ou pas encore, par la réglementation européenne, à savoir :

- les lapins,
- les escargots,
- les autruches,
- les aliments pour animaux de compagnie,
- la restauration commerciale.

Des cahiers des charges privés peuvent toujours s'appliquer, mais doivent respecter au minimum les règles européennes en vigueur (certification selon la réglementation européenne) pour pouvoir faire référence au terme bio ou biologique.

### Zoom sur...

#### Le lien au sol

La production hors sol est interdite en agriculture biologique. En particulier, l'éleveur doit garantir un double lien au sol au niveau de :

- l'alimentation des animaux en se procurant principalement des aliments provenant de l'exploitation elle-même ou d'autres exploitations biologiques de la même région,
- la gestion des effluents qui doivent être épandus sur les terres agricoles biologiques de l'exploitation ou, à défaut, sur celles d'un autre opérateur bio de la région, après accord de coopération.

#### Les OGM

Toute référence à l'agriculture biologique sur les produits contenant des OGM est rendue explicitement impossible par la nouvelle réglementation européenne en agriculture biologique, qui interdit formellement leur utilisation. Le seuil de 0,9% de présence fortuite et techniquement inévitable, fixé par la réglementation générale, n'est donc en aucun cas une tolérance. Il s'agit d'une obligation d'étiquetage au-delà de ce seuil non spécifique à l'agriculture biologique.

Les opérateurs de la filière bio prennent toutes les mesures de précaution nécessaires et les organismes certificateurs appliquent une grille d'analyse des risques pour éviter toute contamination.

## DES FILIÈRES RIGOREUSEMENT CONTRÔLÉES

Pour commercialiser leurs produits comme étant issus de l'agriculture biologique, agriculteurs et entreprises de collecte, de transformation et de distribution doivent obligatoirement faire contrôler et certifier leur activité par un organisme agréé par les Pouvoirs publics et accrédité pour sa compétence, son indépendance et son impartialité. De plus, ils doivent notifier leur activité auprès de l'Agence BIO.

### **Un annuaire officiel des opérateurs en agriculture biologique :**

<http://annuaire.agencebio.org>

En France, tous les opérateurs de la filière bio doivent notifier leur activité auprès de l'Agence Bio. Outre l'obligation réglementaire que représente la notification, celle-ci leur offre la possibilité de figurer dans l'annuaire professionnel des opérateurs en agriculture biologique et de faire connaître leur activité.

## Une surveillance approfondie

Des contrôles approfondis et inopinés sont réalisés par les organismes certificateurs. Ceux-ci ont pour mission de s'assurer que la réglementation européenne en agriculture biologique est bien respectée.

Les contrôles portent sur l'ensemble du système de production (parcelles de terre, troupeaux, pratiques de culture et d'élevage, lieux de stockage, transformation, étiquetage, comptabilité matière, conformité des recettes et produits correspondants, garanties données par les fournisseurs ...).

Des prélèvements pour analyse sont effectués par sondage afin de vérifier la non-utilisation de produits interdits (pesticides, OGM...).

Ces contrôles et prélèvements pour analyses s'ajoutent à ceux effectués de façon générale par les Autorités françaises sur l'ensemble des produits agricoles et alimentaires.

## L'étiquetage : garantie de conformité

Au regard des résultats des contrôles et des analyses, un certificat est délivré pour les produits jugés conformes à la réglementation européenne et française en vigueur. Des sanctions sont appliquées en cas de non respect. L'étiquetage est la traduction concrète de cette certification.

En 2010, le logo européen est devenu obligatoire pour les denrées préemballées d'origine européenne et composées d'au moins 95% d'ingrédients biologiques. Il figure ainsi sur les emballages des produits biologiques présentés au consommateur final avec, dans le même champ visuel, le numéro de code de l'organisme certificateur, ainsi que la mention d'origine des matières premières agricoles. Le logo français AB reste facultatif.

## Des importations étroitement surveillées

Pour être commercialisés en tant que tels, les produits biologiques importés dans l'Union européenne doivent être conformes aux règles de production et soumis aux dispositions de contrôle prévues par la réglementation européenne.

Les produits importés doivent en outre être couverts par un certificat délivré par un organisme de contrôle agréé.

La Commission européenne a établi une liste de pays tiers (Argentine, Australie, Canada, Costa Rica, États-Unis, Inde, Israël, Japon, Nouvelle Zélande, Suisse et Tunisie), et d'organismes de contrôle appliquant des règles de production et des dispositions de contrôle équivalentes à celles prévues par la réglementation européenne.

En ce qui concerne les pays tiers et organismes ne figurant pas sur ces listes, des autorisations d'importation peuvent être données au cas par cas par les États membres en application de ces critères.

## Neuf organismes certificateurs agréés en activité en France

Numéro de code	Nom	Adresse	Téléphone/ télécopieur	Site Internet
FR-BIO-01	ECOCERT FRANCE	B.P 47 32600 L'ISLE-JOURDAIN	05 62 07 34 24 05 62 07 11 67	<a href="http://www.ecocert.fr">www.ecocert.fr</a>
FR-BIO-07	AGROCERT	6 rue Georges Bizet 47200 MARMANDE	05 53 20 93 04 05 53 20 92 41	<a href="http://www.agrocert.fr">www.agrocert.fr</a>
FR-BIO-09	CERTIPAQ (marques : ACLAVE / CERTIPAQ)	56, rue Roger Salengro 85013 LA ROCHE SUR YON Cedex	02 51 05 41 32 02 51 05 27 11	<a href="http://www.bio.certipaq.com">www.bio.certipaq.com</a>
FR-BIO-10	BUREAU VERITAS/QUALITE-FRANCE	Immeuble le Guillaumet 60, avenue du Général De Gaulle 92046 LA DEFENSE Cedex	01 41 97 00 74 01 41 97 08 32	<a href="http://www.qualite-france.com">www.qualite-france.com</a>
FR-BIO-11	SGS-ICS	29 avenue Aristide Briand 94111 ARCUEIL Cedex	01 41 24 83 02 01 41 24 84 52	<a href="http://www.fr.sgs.com">www.fr.sgs.com</a>
FR-BIO-12	CERTISUD	70, avenue Louis Sallenave 64000 PAU	05 59 02 35 52 05 59 84 23 06	<a href="http://www.certisud.fr">www.certisud.fr</a>
FR-BIO-13	CERTIS	3,rue des Orchidées Immeuble le Millepertuis Les Landes d'Apigné 35650 LE RHEU	02 99 60 82 82 02 99 60 83 83	<a href="http://www.certis.com.fr">www.certis.com.fr</a>
FR-BIO-15	BUREAU ALPES CONTROLES	PAE Les Galisins 3, impasse des Prairies 74940 ANNECY-LE-VIEUX	04 50 64 06 75 04 50 64 06 02	<a href="http://www.alpes-controles.fr">www.alpes-controles.fr</a>
FR-BIO-16	QUALISUD	15, avenue de l'Océan 40500 SAINT SEVER	05 58 06 15 21 05 58 75 13 36	<a href="http://www.qualisud.fr">www.qualisud.fr</a>

# LES PRODUCTIONS VÉGÉTALES BIO : DES PRATIQUES EN COHÉRENCE AVEC LA NATURE

## Fertilité des sols et respect des écosystèmes

Le maintien ou l'augmentation de la fertilité du sol est une priorité en agriculture biologique. Cet objectif est atteint grâce à :

- des rotations de cultures appropriées permettant au sol de se régénérer,
- la culture d'engrais verts et de légumineuses,
- le recyclage et le compostage des matières organiques,
- l'apport de matières organiques provenant de l'exploitation pour les fermes en polyculture élevage.

## Des méthodes de défense naturelles

Il est possible en agriculture biologique de recourir à :

- un travail du sol avec des outils performants et appropriés, au bon moment (de nombreuses techniques alternatives de désherbage existent),
- un choix d'espèces rustiques mieux adaptées au mode de production biologique,
- des rotations et des associations de cultures, permettant de couvrir le sol et d'apporter les nutriments nécessaires à la croissance et au développement des plantes,
- des haies favorables à la biodiversité et à la présence d'auxiliaires,
- la lutte biologique en cas de nécessité.

Des engrais, amendements ou moyens de lutte d'origine naturelle ou dérivés de substances naturelles sont autorisés en complément uniquement s'ils figurent dans les listes des annexes I et II du règlement CE n°889/2008.



## ELEVAGE BIO : DES NORMES ÉLEVÉES DE BIEN-ÊTRE ANIMAL

### La nature comme référence

- L'élevage hors sol est interdit.
- Tous les animaux ont accès aux parcours extérieurs et les ruminants pâturent dès que les conditions le permettent.
- Chaque animal dispose d'un espace bien aéré, de lumière et d'une surface minimum, paillée à l'intérieur des bâtiments, lui permettant de se mouvoir librement.
- La densité des animaux et la taille des bâtiments sont limitées.
- Les traitements hormonaux, le clonage et le transfert d'embryon sont interdits.

### Une alimentation bio

- La nourriture des animaux est obtenue suivant les règles de l'agriculture biologique.
- L'élevage des vaches et brebis, herbivores, repose sur l'utilisation maximale des pâturages, selon leurs disponibilités durant les différentes périodes de l'année. Par ailleurs, leur alimentation est complétée par d'autres fourrages provenant majoritairement de l'exploitation elle-même.
- Les jeunes mammifères sont nourris de préférence au lait maternel.
- Le gavage est interdit en agriculture biologique.



## Priorité au bien-être et à la prévention

Les souches et races choisies sont les plus adaptées et les plus résistantes possible, de préférence indigènes ou locales.

La santé des animaux est axée principalement sur la prévention, avec des méthodes et conditions d'élevage privilégiant le bien-être animal et stimulant les défenses naturelles.

En cas de problème sanitaire, homéopathie et phytothérapie sont utilisées en priorité.

Afin de limiter au maximum la souffrance des animaux, en cas de besoin, à titre exclusivement curatif, les médicaments vétérinaires sont utilisables, sans perte de la certification biologique à condition de :

- ne pas dépasser le nombre maximum de traitements annuels autorisés par espèce (de 1 à 3 suivant la durée de vie de l'animal),
- doubler le délai d'attente légal avant commercialisation.

En outre, la réglementation générale sur les vaccins, les antiparasitaires et les traitements obligatoires s'applique. Toutes les interventions sont enregistrées sur le cahier d'élevage et vérifiées par l'organisme certificateur.



## TRANSFORMATION DES MATIÈRES PREMIÈRES BIO : UN CONTRÔLE À TOUS LES STADES

### Des matières premières surveillées de près

Des mesures de précaution et une identification systématique sont exigées à tous les stades pour éviter toute pollution ou contamination par des produits non autorisés. Cela se traduit notamment par :

- ✓ un stockage des matières premières et des produits finis bio dans un endroit clairement identifié,
- ✓ une fabrication par séries complètes bio, séparées physiquement ou dans le temps des opérations sur les produits conventionnels,
- ✓ des procédures adaptées et une comptabilité qui distingue bien les achats, ventes et stocks de produits bio et non bio.

### Des procédés de transformation réglementés

Les procédés de transformation utilisés doivent garantir le maintien de l'intégrité biologique et des qualités essentielles des produits à tous les stades. Ainsi, les méthodes biologiques, mécaniques et physiques sont privilégiées (ex : farine sur meule, huile de pression à froid...). Les traitements ionisants et par osmose inverse sont interdits.

### Une utilisation restreinte des additifs et auxiliaires de fabrication

L'utilisation d'additifs et auxiliaires n'est permise que lorsque leur usage est indispensable à la préparation de certains aliments transformés, et strictement restreinte à une liste positive qui figure dans l'annexe VIII du règlement d'application (CE) n°889/2008:

La liste précise pour quel type de denrée l'additif est utilisable.

Certains additifs sont d'origine agricole et peuvent être bio. C'est le cas des épaississants utilisés en production biologique : farine de graines de caroube et gomme de guar issues de graines de plantes légumineuses ou encore gomme arabique.



## LA CONVERSION : DES RÈGLES STRICTES À RESPECTER

La conversion correspond à la période de transition entre un mode de production conventionnel et l'obtention de la certification « agriculture biologique ». L'opérateur suit les règles de production de l'agriculture biologique sous le contrôle d'un organisme certificateur, mais ne bénéficie pas encore de la mention « bio » pour ses produits.

### Cultures : jusqu'à 3 ans de conversion

La période de conversion est fixée à :

- deux ans avant ensemencement pour les cultures annuelles,
- trois ans avant la récolte pour les cultures pérennes.

Elle peut être réduite dans certains cas particuliers (prairies naturelles, friches, parcours...) définis par chaque Etat membre et en fonction de l'examen des preuves de l'utilisation antérieure des sols. Elle peut également être prolongée (présence de résidus...).



Une valorisation sous la mention « en conversion vers l'agriculture biologique » est possible à partir de la deuxième année pour les produits végétaux en tant que tels, fruits et légumes et vins issus de raisins bio en particulier.

### Elevages : de 6 semaines à 12 mois de conversion

La période de conversion est variable suivant les espèces, allant de six semaines (pour les poules pondeuses) à 12 mois (pour les bovins et les équins). Elle s'applique à partir du moment où la surface de l'exploitation destinée au pâturage ou à l'alimentation de ces animaux est elle-même certifiée en agriculture biologique.

En cas de conversion simultanée de l'ensemble des surfaces et animaux, la durée totale de conversion peut être ramenée à 24 mois.

### Transformation : une certification sans délai sous certaines conditions

L'obtention de la certification agriculture biologique est possible, après contrôle attestant de la conformité des pratiques et des produits, sans délai.

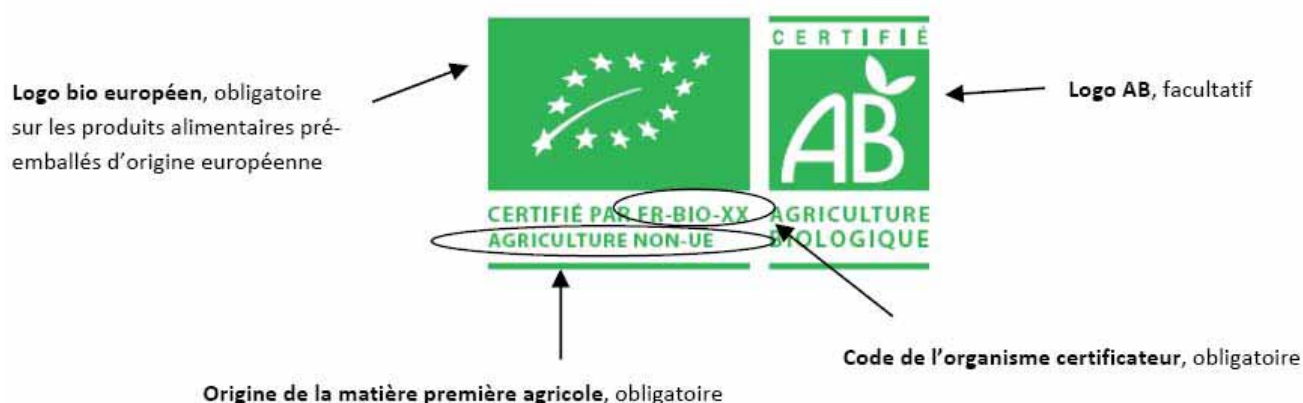
## COMMENT LIRE LES ÉTIQUETTES DES PRODUITS BIO ?

### Comment reconnaître un produit bio ?

Pour reconnaître un produit bio, il suffit de s'assurer que son étiquette comporte :

- le logo bio européen et/ou au logo AB
- la mention « bio » ou « biologique », toujours accompagnée de la référence à l'organisme ayant certifié le produit sous la forme de son numéro de code et/ou de son nom (ex. en France : FR-BIO-01, FR-BIO-07...).

#### Exemple d'étiquetage :



Si l'on est face à un produit comportant moins de 95% d'ingrédients biologiques, alors il ne peut pas afficher ni le logo européen ni le logo AB et son étiquetage doit préciser :

- les ingrédients biologiques entrant dans sa composition,
- le pourcentage total d'ingrédients biologiques par rapport à la quantité totale de ses ingrédients d'origine agricole.

### Comment savoir d'où viennent les produits biologiques ?

- En application de la réglementation générale concernant les viandes, les fruits & légumes et les produits laitiers, le nom du pays d'origine doit être inscrit sur les étiquettes des produits ou, en l'absence d'étiquetage, affiché sur le lieu de vente.

- En complément, depuis 2010, l'ensemble des produits biologiques portant le logo européen, y compris les produits transformés, affichent en plus la mention :
  - « Agriculture France » (ou « Agriculture Italie »...) lorsqu'au moins 98% des matières premières agricoles proviennent de ce pays,
  - « Agriculture UE » lorsque la matière première agricole a été produite dans l'Union européenne,
  - « Agriculture non-UE » lorsque la matière première agricole a été produite dans un ou des pays tiers à l'Union européenne,
  - « Agriculture UE/non-UE » lorsqu'une partie de la matière première agricole a été produite dans l'Union européenne et une autre dans un pays tiers, ou lorsque l'origine des matières premières diffère d'un lot à l'autre.

## Qu'est-ce qu'un produit « en conversion vers l'agriculture biologique » ?

Il s'agit d'un produit obtenu selon les règles de l'agriculture biologique, mais n'ayant pas encore le droit de porter la mention bio ou biologique. En effet, lorsqu'un agriculteur décide de produire en respectant le cahier des charges de la bio, il doit passer une période d'adaptation de deux à trois ans (selon les productions) avant d'avoir le droit de se prévaloir de la mention bio ou biologique.

## Comment s'y retrouver dans la liste des ingrédients ?

- Sur l'étiquetage des produits transformés, les ingrédients sont cités par ordre d'importance décroissante, avec ceux d'origine agricole situés en premier en général.
- La liste des ingrédients comprend également les additifs alimentaires, ajoutés pour préserver ou améliorer les caractéristiques d'un produit (conservation, goût, aspect, couleur...). Les additifs sont mentionnés soit en toutes lettres, soit par leur code (lettre E suivie de trois ou quatre chiffres).
- En bio, le nombre d'additifs autorisés est fortement restreint<sup>10</sup> (47 contre 300 en conventionnel) et la plupart sont d'origine agricole ou naturelle. Ne sont autorisés en bio que ceux dont l'usage est indispensable à la préparation de certains aliments transformés (ex : la pectine pour la gélification des confitures).
- L'enrichissement en vitamines, minéraux, antioxydants... est interdit en bio, sauf si cela est exigé par la loi (ex : petits pots pour bébé).

<sup>10</sup> Le règlement-cadre de l'agriculture biologique (règlement (CE) n° 834/2007) et ses règlements d'application (notamment le règlement (CE) n°889/2008) précisent la liste des produits autorisés

**L'objectif pour les transformateurs de produits biologiques est donc d'avoir recours à des procédés de formulation et de transformation assurant le maintien des qualités nutritionnelles présentes dans les matières premières à tous les stades de fabrication.**

## Zoom sur les œufs bio

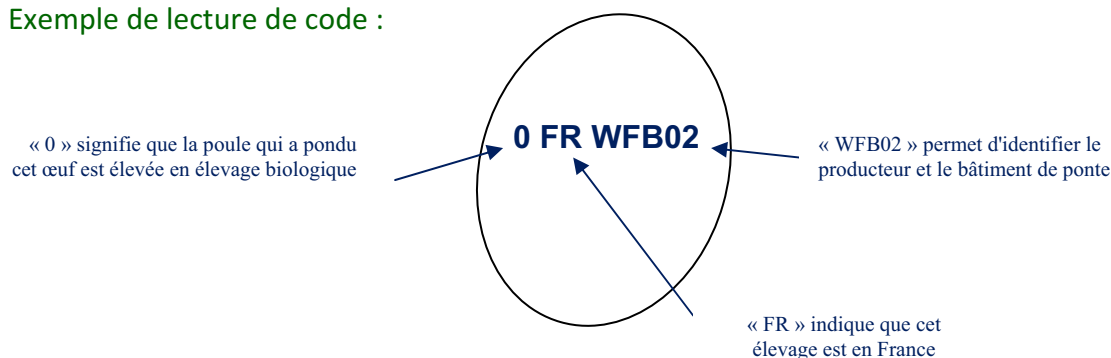
Le mode d'élevage des poules pondeuses est obligatoirement indiqué sur les emballages des œufs.

De plus, les œufs sont marqués d'un code désignant le numéro distinctif du producteur et permettant d'identifier le mode d'élevage.

La signification de ce code est expliquée sur la face extérieure ou intérieure de l'emballage :

- 0 = poule élevée en élevage biologique,
- 1 = poule élevée en plein air (les poules sont en extérieur avec un bâtiment pour les abriter des intempéries),
- 2 = poule élevée au sol (les poules sont élevées en liberté dans un bâtiment),
- 3 = poule élevée en cage (dans un bâtiment).

Exemple de lecture de code :



[www.agencebio.fr](http://www.agencebio.fr)

Rubrique : Espace professionnels / Réglementation

Rubrique : Publications / Lettres d'information thématiques

Et retrouvez l'agriculture biologique en vidéo, avec les 20 programmes courts la « Minute Bio », et notamment des reportages sur les contrôles et les logos.

[www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr)

[www.organic-farming.europa.eu](http://www.organic-farming.europa.eu)



*Pour en savoir plus : [www.agencebio.org](http://www.agencebio.org)*

 *[facebook/AgricultureBIO](https://www.facebook.com/AgricultureBIO)*

 *[@leblogdelabio](https://twitter.com/leblogdelabio)*

*[www.leblogdelabio.com](http://www.leblogdelabio.com)*

---

**ADOCOM RP - Service de Presse de l'Agence BIO**  
**Tél : 01 48 05 19 00 - Fax : 01 43 55 35 08 - Courriel : [adocom@adocom.fr](mailto:adocom@adocom.fr)**